



OBSERVATOIRE DES DÉCHETS
de la Guadeloupe

LES CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS EN GUADELOUPE

BILAN 2017



Tonnes traitées
381 819

TEOM
+6 %

Déchets verts
+31 %

Déchèteries

9

Gestion des déchets
178 €/hab./an

Déchets valorisés
36 %

Publication 2018



En bref...

Depuis 2013, la quantité globale de déchets (hors BTP) produite en Guadeloupe semble se stabiliser autour de 370 000 tonnes de déchets réceptionnés dans les unités de traitement. Toutefois, l'année 2017 est atypique. En effet, l'archipel de Guadeloupe a connu le passage de l'ouragan Maria du 18 au 19 Septembre 2017. Cet ouragan a généré une production exceptionnelle de déchets, et singulièrement des déchets verts. La production supplémentaire de déchets liés à l'ouragan Maria est estimée à 11 819 tonnes portant le total de déchets produits en Guadeloupe à 381 819 tonnes. L'année 2017 se caractérise donc par une production accrue de déchets verts et organiques (+ 26% par rapport à 2016). Par ailleurs certains

résultats de l'année sont encourageants: la production d'ordures ménagères résiduelles régresse de -6%, l'enfouissement également de -1%, et la quantité de déchets valorisés augmente (+13%).

Nous pouvons toutefois noter que, cette année encore, la quantité de véhicules hors d'usage valorisés diminue. Pour faire face à cette situation, la région Guadeloupe a relancé en 2018 la collecte de ces véhicules hors d'usage pour raisons de salubrité.

Par ailleurs, 36% des déchets font l'objet d'une valorisation (137 171 tonnes) ; dont plus de la moitié en Guadeloupe. Cette valorisation matière des déchets progresse significativement entre 2016 et 2017 (+ 13% des tonnages de

déchets valorisés). Le traitement des déchets verts post-ouragan par compostage participe à ce résultat. En outre, le recours à l'enfouissement demeure très majoritairement le mode privilégié de traitement des déchets (64%).

Enfin, les coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Guadeloupe restent très élevés. En effet, la médiane des coûts de collecte et traitement tous flux confondus est supérieure de 78% à celle de la France entière. Il est à noter que cette médiane est supérieure aux coûts médians constatés dans les départements d'Outre-Mer (178 € HT/hab./an en Guadeloupe contre 174 € HT/hab./an dans les Outre-mer).

Chiffres clés 2017

- ➔ **381 819 tonnes** de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets du BTP)
- ➔ **36 %** des déchets envoyés vers des filières de valorisation, soit une progression de 13 % par rapport à 2016
- ➔ **89 %** de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers
- ➔ **36 %** de la population couverte par un service de collecte sélective en porte-à-porte
- ➔ Toutes les communes de Guadeloupe ont transféré leur compétence collecte aux structures intercommunales

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de déchets collectés

des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre

apport volontaire et porte-à-porte. En outre, les données recensées peuvent présenter de faibles écarts, selon leurs sources. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	403 355	404 635	403 314	403 645	403 750	402 119	400 187	397 990
Variation		+ 0,32 %	- 0,33 %	+ 0,08 %	+ 0,03 %	- 0,41 %	- 0,48 %	- 0,55 %

Source : INSEE – Populations municipales 2015, en vigueur au 1er janvier 2018 (population municipale la plus récente disponible)

Superficie : 1 628 km²

PIB par habitant :

- Guadeloupe : 21 012 euros
- Martinique : 23 300 euros
- Guyane : 15 813 euros
- France (hors Île-de-France) : 32 307 euros

(source : rapports annuels IEDOM Guadeloupe-Martinique-Guyane 2017)

Sommaire

1 - QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?	4
1.1 QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2017 ?	4
2 - QUELS SONT LES ACTEURS DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?	4
2.1 LE CITOYEN	4
2.2 LA COLLECTIVITÉ	4
2.3 LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS	5
2.4 LES ÉCO-ORGANISMES	5
2.5 LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT	7
2.6 L'ÉTAT	7
3 - DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS DANS LES UNITÉS DE TRAITEMENT OU DE TRI	7
4 - PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS	9
4.1 COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	9
4.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	10
5 - DES FILIÈRES DÉCHETS AUJOURD'HUI STRUCTURÉES	15
5.1 QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS UNE FOIS COLLECTÉS ?	15
5.2 PERFORMANCE DES FILIÈRES DES DÉCHETS NON DANGEREUX	20
5.3 PERFORMANCE DES FILIÈRES DES DÉCHETS DANGEREUX	33
6. ETUDES PROSPECTIVES	41
6.1. LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN GUADELOUPE : RÉALITÉS ET PERCEPTIONS	41
6.2 CARACTÉRISATION TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS EN GUADELOUPE	42
GLOSSAIRE	45
LISTE DES ABRÉVIATIONS	46
L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE	47

1 - QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». (article L-541-1 du Code de l'environnement)

1.1 QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2017 ?

Les données présentées dans cette publication portent sur l'année 2017, avec, lorsque cela est possible, des séries de données remontant sur 6 à 7 ans. Sont pris en considération :

1. l'ensemble des déchets produits par les ménages ;
2. les déchets d'activités économiques, des administrations et de leurs services techniques (y compris ceux collectés en mélange avec les déchets ménagers et assimilables à ceux-ci) ;
3. les déchets du secteur économique du bâtiment et des travaux publics, ou BTP ;
4. les déchets agricoles.

Les boues d'épuration, les déchets d'assainissement sont exclus du périmètre d'observation.

La nature des déchets prise en compte est la suivante :

1. ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
2. emballages et verre :
 - verre,
 - papiers-cartons,
 - journaux-revues-magazines,
 - bouteilles et flacons plastiques,
 - métaux (acier, aluminium) ;
3. autres déchets des ménages :
 - huiles,
 - piles et batteries,
 - déchets dangereux des ménages,
 - déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) des ménages,
 - lampes,
 - déchets verts et organiques,
 - encombrants,
 - véhicules hors d'usage,
 - pneus,
 - médicaments ;
4. déchets d'activité économique :
 - BTP,
 - agriculture,
 - déchets non dangereux des entreprises.

2 - QUELS SONT LES ACTEURS DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?

2.1 LE CITOYEN

Il est à l'origine de la production des ordures ménagères. Il participe à la réduction des déchets produits en choisissant des produits moins emballés, en pratiquant le compostage domestique, ou encore en favorisant l'achat de produits d'occasion. En outre, il veille à la collecte sélective de ses déchets et encombrants.

Le citoyen doit également veiller à ne pas brûler ses déchets ou à les abandonner dans la nature. S'agissant des ordures ménagères résiduelles, le citoyen peut les déposer dans une poubelle qui sera collectée par la collectivité.

2.2 LA COLLECTIVITÉ

Jusqu'à 2015, la réglementation (article L2224-13 du code général des collectivités territoriales), confie aux communes la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages. La commune n'avait d'obligation réglementaire qu'en matière de gestion des déchets ménagers.

Elle pouvait transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.

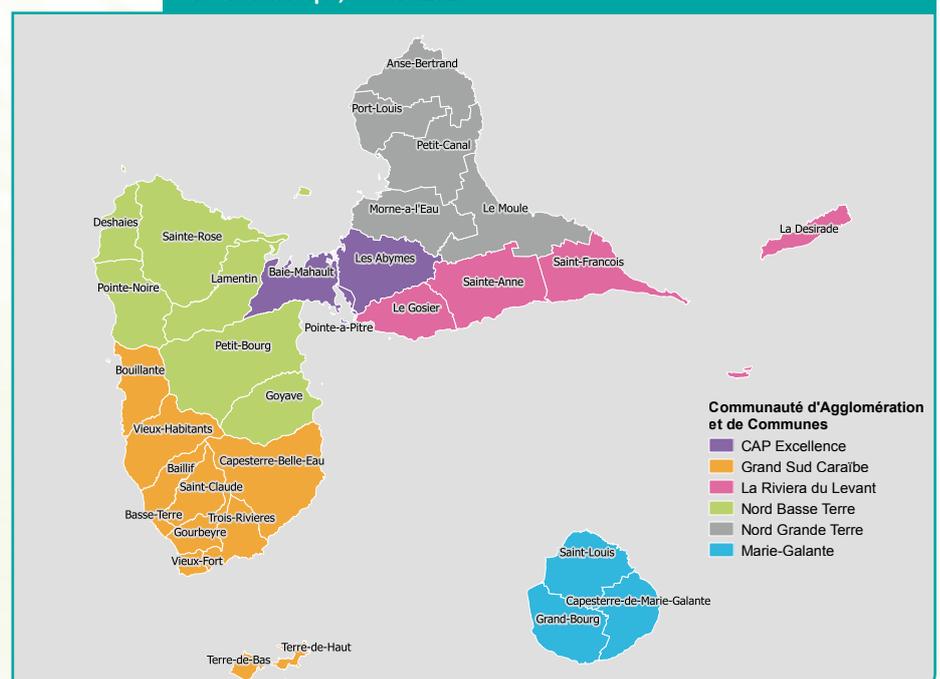
En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, toutes les communes ont dû transférer leurs compétences en matière de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement) à une intercommunalité.

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les intercommunalités de Guadeloupe sont compétentes en matière de collecte de déchets, et certaines ont transféré leur compétence traitement via l'adhésion à un syndicat.

• 2.2.1 - La compétence collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les communes guadeloupéennes ont transféré leur compétence collecte des déchets à une intercommunalité.

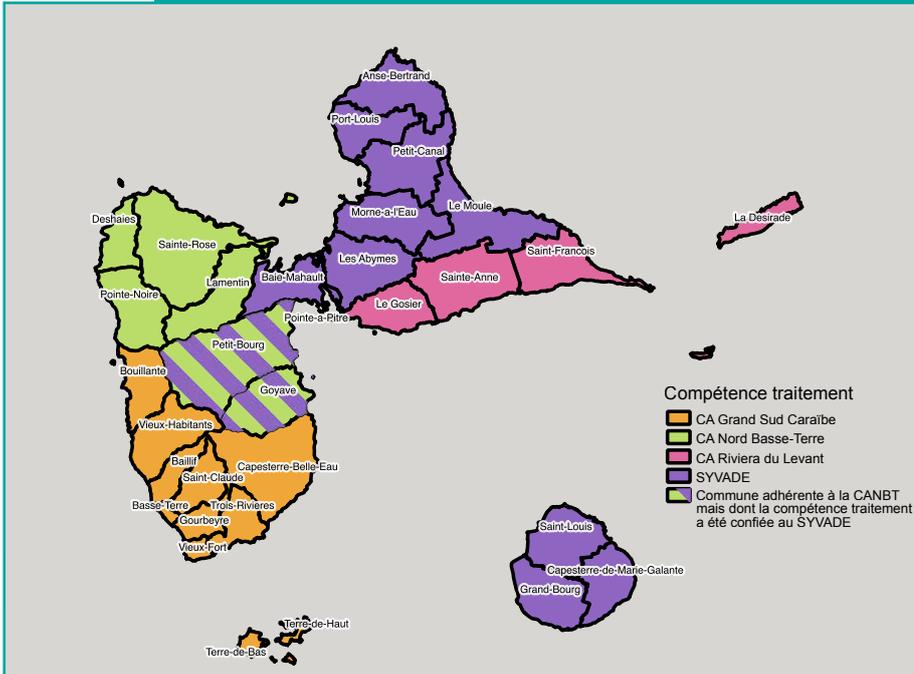
Carte 1 Répartition de la compétence collecte des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2017



• 2.2.2 - La compétence traitement des déchets ménagers

Carte 2

Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2017

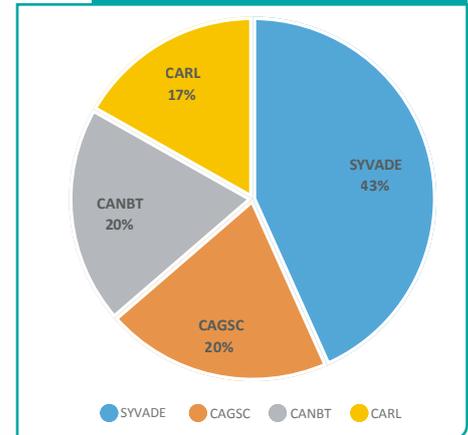


Depuis 2016, toutes les communes de Guadeloupe ont également transféré leur compétence traitement à un EPCI ou syndicat mixte. Ces EPCI et syndicats mixtes exercent leur compétence soit en régie (stockage de déchets non dangereux), soit en faisant appel à des prestataires (centre de tri, de valorisation, de compostage mais aussi de stockage). En 2016, le SYVADE a assuré le traitement des déchets de Cap Excellence par voie de convention jusqu'au 2 juin 2016, la communauté d'agglomération n'étant pas formellement membre

du SYVADE jusque-là. À partir du 2 juin 2016, Cap Excellence est devenue officiellement membre du SYVADE par arrêté préfectoral. Pour la CARL, le SYVADE a assuré le traitement des déchets par voie de convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. En 2017, la CARL exerce la compétence traitement des déchets. La CANBT est membre du SYVADE pour les communes de Goyave et de Petit-Bourg. Le syndicat est donc compétent en matière de traitement des déchets sur ces communes.

1

Répartition des communes adhérentes pour la compétence traitement en 2017



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

Tableau 1 - Répartition des habitants et des communes selon les EPCI et syndicats pour la compétence traitement

	Nombre d'habitants Population 2017	Nombre de communes
CAGSC	80 697	11
CANBT	78 087	6
CARL	66 758	4
SYVADE	172 448	11

Source : CAGSC, CANBT, CANGT, CAP Excellence, CARL, CCMG, SYVADE

2.3 LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ;
- les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Par conséquent, la collectivité n'est pas tenue

de collecter les déchets des entreprises.

Enfin, dans le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le décret 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation aux entreprises, et administration de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois.

2.4 LES ÉCO-ORGANISMES

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les metteurs sur le marché s'organisent pour gérer les produits en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes.

Il s'agit de structures à but non lucratif assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie.

(article L.541-10 du Code de l'environnement)

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission.

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est une application du principe pollueur-payeur. Depuis 1975, les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de la prise en charge de tout ou partie de la gestion des produits générant des déchets. (article L. 541-10 du Code de l'environnement)

En 2017, la France est le pays ayant le plus recours à ce principe de gestion avec 20 filières REP (dont 3 volontaires de différents types et à différents stades de mise en œuvre). Par ailleurs, de nouvelles filières devraient être mises en place. La feuille de route économie circulaire du 23 Avril 2018 prévoit la création de nouvelles filières dans les secteurs des jouets, des articles de sport et de loisir et des articles de bricolage et de jardin.

Tableau 2 - Éco-organismes et filières REP

Type de produit	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en France métropolitaine	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en Guadeloupe	Produits concernés par la filière REP	Éco-organisme
Filières REP imposées par une directive européenne				
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	1 ^{er} janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages, 22 décembre 2009 pour la nouvelle REP P&A portables et la nouvelle REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	2007	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux, sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace	COREPILE
Équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	15 Novembre 2007	Équipements électriques et électroniques ménagers	ECO-SYSTEME
	13 août 2005 pour les EEE professionnels	2014 financement éco-organismes	Lampes Équipements électriques et électroniques professionnels	RECYLUM ECO-SYSTEME ECOLOGIC, RECYLUM
Automobiles	24 mai 2006	2010	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes	TDA
Filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP				
Lubrifiants	Financement par l'ADEME depuis 1986 Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Jusqu'en 2009 : financement SARA Depuis 2010 : financement ADEME	Huiles minérales ou synthétiques	Aucun éco-organisme
Emballages ménagers	1 ^{er} janvier 1993	2010	Emballages ménagers	CITEO
Fluides frigorigènes fluorés	1 ^{er} janvier 2009	2009	Fluides frigorigènes des professionnels	Aucun éco-organisme
Médicaments	Avril 1992	2001	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers	CYCLAMED
Filières REP imposées par une réglementation nationale				
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	1995	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avions...) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs	TDA
Papiers graphiques	19 janvier 2007	En cours	Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales	CITEO
Textiles, linge de maison, chaussures	1 ^{er} janvier 2007		Textiles, linge de maison et chaussures des ménages	ECO TLC
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	12 décembre 2012	2014	DASRI perforants des patients en auto traitement	DASTRI
Ameublement	31 décembre 2012		Éléments d'ameublement ménagers	ECO-MOBILIER
		2015	Éléments d'ameublement professionnels	VALDELIA
Produits chimiques	9 avril 2013	2016	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (DDS)	ECO DDS
Bouteilles de gaz	Prévu pour 2014	Fonctionnement par consigne	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel	Aucun éco-organisme
Bateau de plaisance hors d'usage	1 ^{er} janvier 2017	En cours	Navires de plaisances ou de sport	Aucun éco-organisme
Produits pyrotechniques	22 décembre 2015		Fusées de détresse périmées des plaisanciers	Aper Pyro
Filières REP basées sur un accord volontaire				
Produits de l'agrofourmiture	Mise en œuvre opérationnelle progressive à partir du 4 juillet 2001	En cours	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements (big bags), big bags usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et produits d'hygiène pour l'élevage laitier	Éco-organisme local en cours de constitution (AGRIVALOR)
Consommables bureautiques et informatiques	27 janvier 2000		Cartouches d'impression bureautique	Aucun éco-organisme
Mobil-homes	2010	Pas de gisement local	Mobil-homes	Aucun éco-organisme

Légende : Filière opérationnelle Filière non mise en place Filière à venir

Source : ADEME - Panorama REP, 2016

2.5 LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT

Jusqu'en 2015, la planification territoriale de la gestion des déchets était assurée par le Département et la Région. Les déchets non dangereux et du BTP relevaient de la compétence du premier tandis que les déchets dangereux relevaient de la compétence de la seconde. En 2017, deux plans étaient en cours d'adoption :

- Le PPGDnD (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux) élaboré par le Département et adopté en juin 2017 ;
- Le PPGDD (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux) élaboré par la Région.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les compétences en matière de planification de la gestion des déchets. La Région est désormais seule compétente en matière de planification des déchets. En 2018, un nouveau plan global est en cours d'élaboration : le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**. Ce plan fixe de nouveaux objectifs ambitieux, en souhaitant faire de la Guadeloupe un territoire **"zéro déchet" en 2035**. Pour atteindre cet objectif, un plan d'actions se déclinant selon quatre axes est en cours de définition :

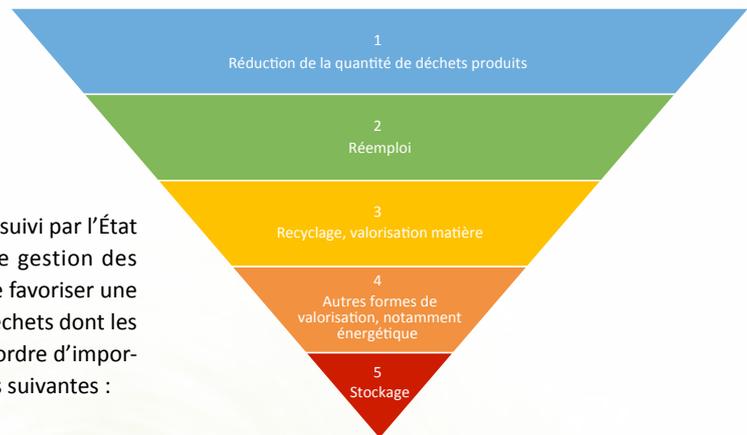
- réduire fortement la quantité de déchets produits et améliorer le recyclage;
- mieux maîtriser la dépense publique liée au service de collecte et de valorisation des déchets;
- rééquilibrer le territoire en équipement (déchèteries, quais de transfert);
- répondre aux impératifs d'autonomie énergétique en 2030.

En outre, la Région et le Département s'impliquent dans la mise en œuvre des orientations des plans et accompagnent techniquement et financièrement les projets structurants de gestion et de valorisation des déchets.

2.6 L'ÉTAT

S'agissant de l'État, l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et entreprises pour mener à bien les projets assurant une gestion moderne et optimisée des déchets. **En outre, l'ADEME fait de l'économie circulaire une priorité afin de faire de nos déchets de véritables ressources pour le territoire.** Quant à la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), elle dispose également de compétences réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'objectif poursuivi par l'État en matière de gestion des déchets est de favoriser une gestion des déchets dont les priorités, par ordre d'importance, sont les suivantes :



3 - DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS DANS LES UNITÉS DE TRAITEMENT OU DE TRI

La fermeture des décharges « brutes » au profit d'unités autorisées a permis de mieux connaître la quantité de déchets produite sur notre territoire. En effet, les unités de tri ou de traitement sont aujourd'hui équipées de ponts-bascules permettant de peser les déchets entrant dans les installations.

En 2017, **381 819 tonnes** de déchets ont ainsi été traitées ou prétraitées sur le territoire (hors déchets BTP). Les déchets valorisables sont ensuite pour la plupart conditionnés et expédiés vers des centres de traitement à travers le monde entier.

La Guadeloupe a dû faire face au traitement d'un surplus de déchets en 2017, conséquence du passage des ouragans Irma et Maria à proximité de l'archipel. La quantité de déchets verts traitée en 2017 se situe 32% au-dessus de la moyenne des 4 dernières années. Ce chiffre est potentiellement sous-estimé car les tonnages traités par l'unité de compostage SEREG n'ont pas été communiqués.

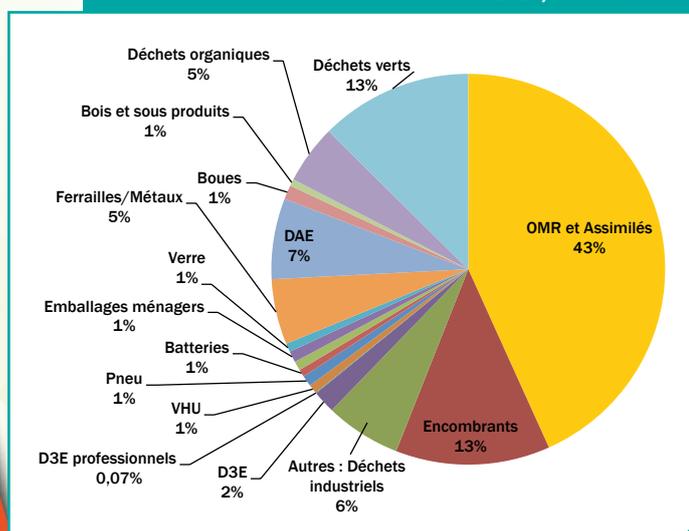
Compostage de déchets verts, Sita Verde, Le Moule



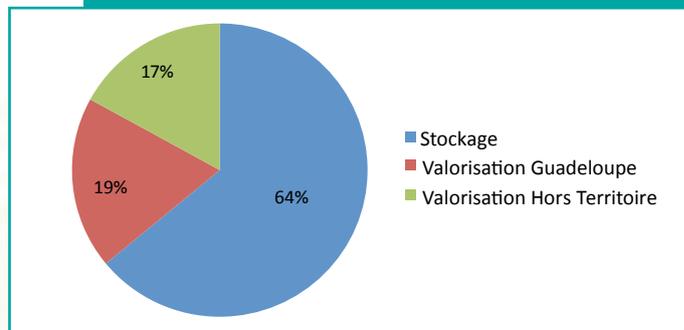
Tableau 3 - Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement (en tonnes)

Type de déchets	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2013-2016
OMR et Assimilés	148 663	165 498	175 029	164 933	170 276	165 236	168 194
Encombrants	78 414	54 909	44 488	45 824	43 024	48 436	47 061
Autres : déchets industriels	31 637	30 042	28 595	37 435	25 136	23 136	30 302
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers	2 706	3 013	3 428	3 136	3 801	4 169	3 345
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) professionnels			32	53	338	194	141
<i>Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) de Martinique</i>					2 365	2 753	
Véhicules hors d'usage (VHU)	12 880	7 362	8 706	5 309	3 802	2 831	6 295
Pneus	3 274	3 338	3 452	3 412	3 545	3 456	3 437
Batteries	889	2 354	2 100	2 188	2 304	2 335	2 236
Déchets dangereux	2 182	2 469	2 450	3 858	3 309	2 944	3 022
Emballages ménagers	2 843	1 460	2 283	1 800	2 037	3 522	1 895
Verre	1 989	2 333	2 540	2 355	2 584	2 700	2 453
Ferrailles/Métaux	14 724	24 790	30 664	27 409	20 348	20 640	25 803
Déchets des activités économiques (DAE)	12 729	13 651	14 575	16 379	25 695	25 514	17 575
Boues	4 797	3 635	3 078	3 413	4 585	4 480	3 678
Bois et sous-produits (palettes)	1 847	3 786	3 502	3 009	3 726	2 149	3 506
Déchets organiques	9 677	18 092	10 530	11 215	14 205	18 586	13 511
Déchets verts	33 965	33 965	34 686	36 986	39 266	47 799	36 226
Piles	19	19	18	21	31	23	22
Lampes	10	10	14	10	11	13	11
Médicaments	28	28	34	28	23	36	28
TOTAL	358 319	370 753	370 203	368 773	367 868	381 819	369 420
Évolution interannuelle		+ 3,5 %	- 0,1 %	- 0,4 %	- 0,2 %	4%	
Déchets BTP		37 962	65 227	94 230	49 908	18 709	
TOTAL AVEC BTP		408 715	435 430	463 003	417 776	400 528	

2 Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement en 2017, hors BTP



3 Mode de traitement des déchets entrant dans les installations de traitement, 2017



En 2017, le mode de traitement privilégié reste l'enfouissement avec **244 712 tonnes** de déchets réceptionnés dans les installations de stockage de déchets. On note néanmoins une baisse du recours à ce mode de traitement (de - 12 % entre 2012 et 2017) au profit, notamment, de la valorisation matière.

Tableau 4 - Mode de traitement des déchets entrant dans les installations de traitement

Mode de traitement	Tonnage	%										
	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
Enfouissement	279 542	78 %	272 658	74 %	254 870	69 %	256 514	69 %	247 043	68 %	244 689	64 %
Valorisation Guadeloupe	33 803	9 %	43 189	12 %	48 941	13 %	54 751	15 %	60 317	16 %	72 629	19 %
Valorisation hors territoire	44 975	13 %	54 906	15 %	66 392	18 %	59 635	16 %	60 508	16 %	64 502	17 %
Total	358 319		370 753		370 203		368 773		367 868		381 819	

Source des tableaux 3 et 4, et des graphiques 2 et 3 : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

4 - PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

4.1 COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Le service public de collecte des déchets assuré par les collectivités locales en porte-à-porte a permis de collecter **240 342 tonnes** de déchets sur le territoire en 2017, soit **1,65 kg** par habitant et par jour.

Tableau 5 - Quantité de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2017

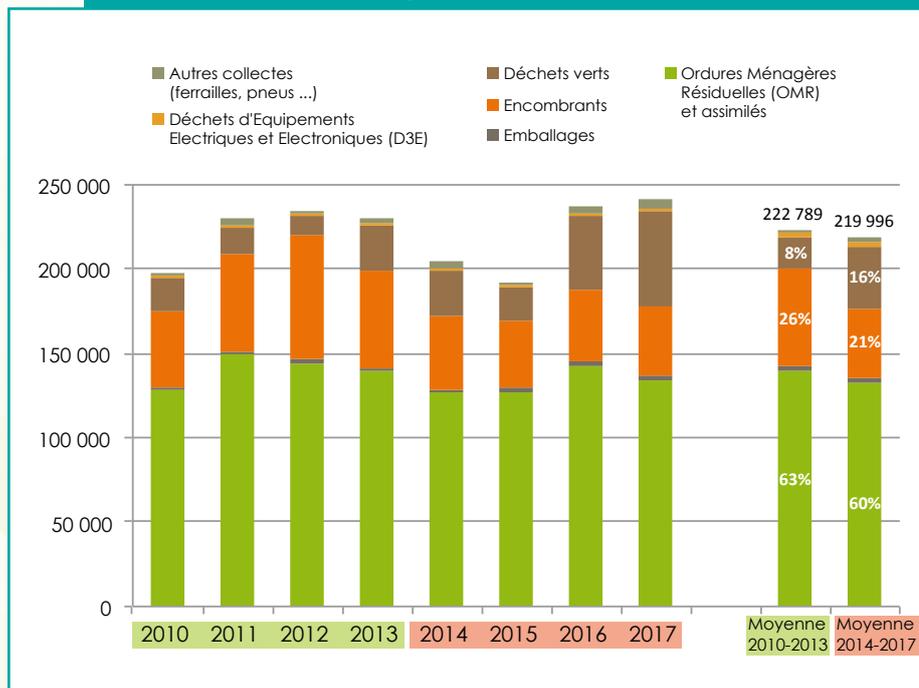
Tonnage collecté	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ⁽¹⁾	2016	2017	Moyenne 2010-2013	Moyenne 2014-2017
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et assimilés	129 775	151 962	145 948	141 059	129 459	127 458	145 979	133 533	139 966	132 345
Emballages	1 378	1 674	1 923	1 835	2 275	2 311	2 765	2 522	1 703	2 468
Encombrants ⁽²⁾	44 924	57 792	73 416	57 105	42 468	40 216	43 077	42 002	58 309	41 941
Déchets verts	20 161	15 768	11 268	27 236	27 876	18 554	43 175	55 231	18 608	36 209
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 747	1 939	2 069	2 175	2 867	2 146	1 742	2 370	1 983	1 964
Autres collectes (ferrailles, pneus...)	1 988	3 242	1 721	1 929	2 905	264	3 878	4 684	2 220	2 933
TOTAL	199 042	230 595	236 547	231 620	207 485	190 685	236 739	240 342	222 789	217 860
Évolution annuelle		+ 16 %	+ 2 %	- 2 %	- 11 %	- 6 %	+ 24 %	- 2 %		- 2 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

⁽¹⁾ Données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG - Données D3E 2010 à 2012 > collectivités + déchèterie - 2015 > commune de La Désirade et déchets verts > Pointe-à-Pitre

⁽²⁾ Les données relatives aux emballages ménagers et verre ne distinguent pas le porte-à-porte et l'apport volontaire

4 Quantité de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2017*



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

⁽¹⁾ Données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG - Données D3E 2010 à 2012 > collectivités + déchèterie - 2015 > commune de La Désirade et déchets verts > Pointe-à-Pitre

⁽²⁾ Les données relatives aux emballages ménagers et verre ne distinguent pas le porte-à-porte et l'apport volontaire

Alors que la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées est à un niveau médian en 2017 (4^e valeur la plus basse depuis 2010), la quantité totale des déchets ménagers et assimilés collectés atteint quant à elle une valeur record de 253 571 tonnes, soit 7% de plus que la seconde valeur la plus haute obtenue l'année passée en 2016. En cause, l'augmentation importante de la collecte des déchets verts (+28% par rapport à l'année précédente, et +52% par rapport à la moyenne des 4 dernières années). En dépit du passage de l'ouragan Maria les 18 et 19 Septembre 2017, la quantité d'encombrants collectés est globalement restée stable.

Ce sont ainsi 604 kg qui ont été collectés par habitant sur l'année. Par comparaison, la collecte de déchets ménagers et assimilés au niveau national est de 374 kg/hab/an en porte à porte (source : Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets), le reste étant collecté en déchèterie.

Cette moyenne régionale cache de grandes disparités territoriales. En effet, les communes très touristiques ou fortement marquées par une activité de services (hôtels, commerces...) affichent des quantités collectées de déchets par habitant particulièrement élevées (Deshaies).

Tableau 6 - Ratio de collecte de déchets ménagers totaux par habitant en kilogramme

Tonnage collecté	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Kg/hab./an	493	571	586	571	514	484	597	604
Kg/hab./jour	1,35	1,57	1,6	1,56	1,41	1,33	1,62	1,65

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

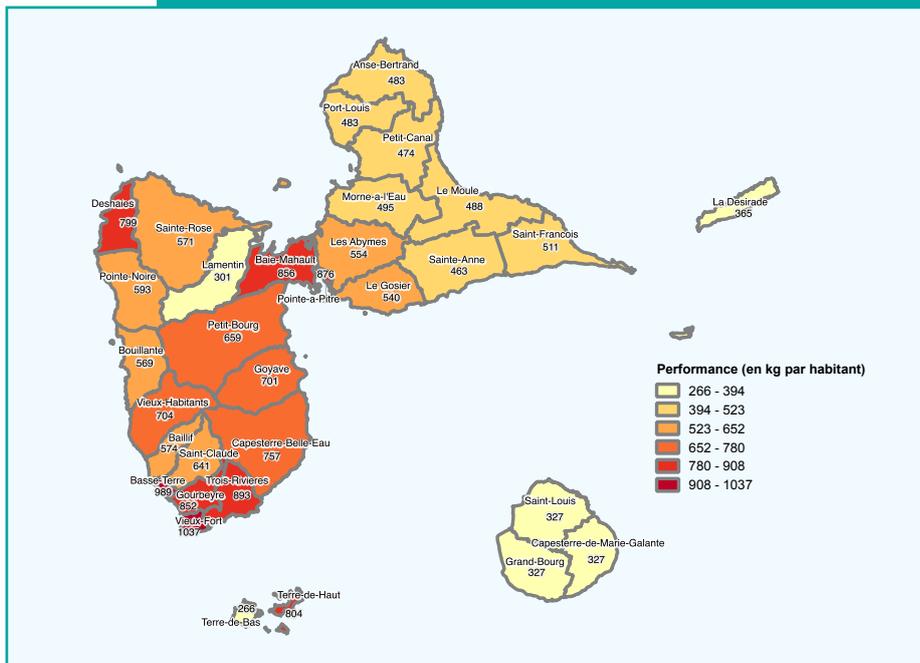
⁽¹⁾ Données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG - Données D3E 2010 à 2012 > collectivités + déchèterie - 2015 > commune de La Désirade et déchets verts > Pointe-à-Pitre

Carte 3

Ratio de collecte de déchets ménagers totaux par habitant en 2017

La production de déchets est également importante pour Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre où l'on observe une concentration élevée de commerces et de petites activités, dont les déchets assimilés ménagers sont collectés par le service public.

Enfin, il apparait que la surproduction de déchets causée par l'ouragan Maria, passé au Sud de la Guadeloupe, est particulièrement marquée sur le Sud de l'archipel.



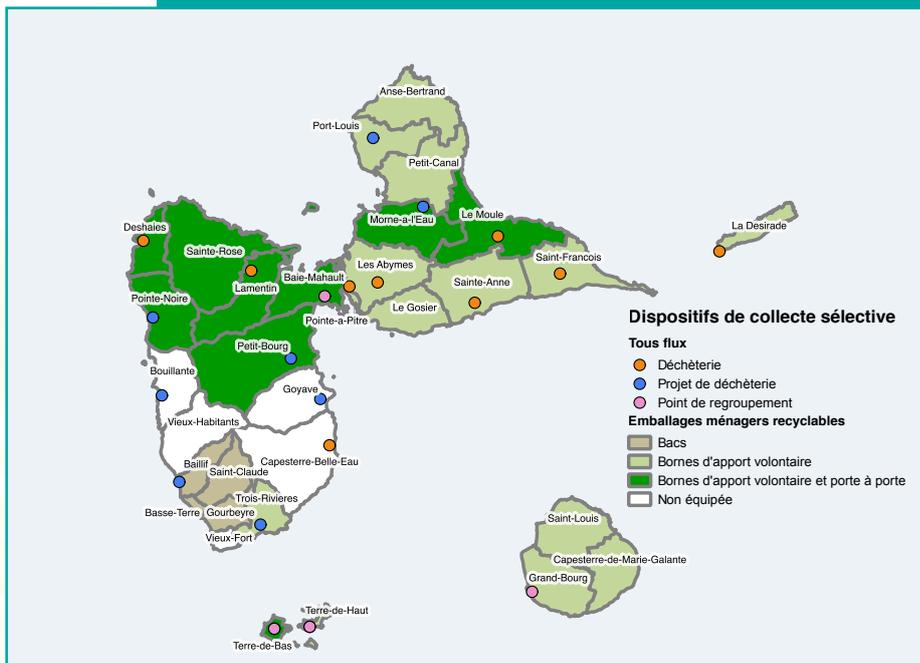
4.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Carte 4

Équipements des collectivités pour la collecte sélective en 2017 et localisation des déchèteries en 2018

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

L'utilisateur vient lui-même déposer les déchets qu'il a pré-triés, sur un site aménagé par la collectivité : borne d'apport volontaire et déchèterie.



• 4.2.1 - Collecte en déchèterie

Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Ce service est gratuit pour tous.

Ces installations sont aménagées pour recevoir les déchets particuliers et volumineux tels que :

- les déchets encombrants ;
- certains déchets dangereux ;
- les huiles de friture et de vidange ;
- les gravats ;
- le bois ;
- les végétaux ;
- les métaux ;
- les cartons volumineux ;
- les emballages ménagers...

En 2017, les 9 déchèteries et un point de regroupement à la communauté de communes de Marie-Galante en activité sur le territoire ont permis de collecter **30 344 tonnes** de déchets.

(Les données relatives aux points de regroupement de la CCMG et de Baie-Mahault ainsi que de la déchèterie du SYVADE n'ont pas été renseignées pour l'année 2017)

Cette augmentation subite (+39%) est pour sa majeure partie imputable aux deux cyclones de catégorie 5 passés à proximité de la Guadeloupe courant septembre 2017.

Selon leur nature, ces déchets sont ensuite destinés au réemploi, au recyclage ou éliminés en unité spécialisée.

Le tonnage de déchets collectés repart à la hausse en 2017 pour dépasser le cap des 30 000 tonnes et atteindre une performance de 76 kg/hab. Cependant l'essentiel de la progression porte sur les déchets verts et encombrants, dont la production a été directement liée aux événements cycloniques de septembre 2017. En outre, de 2012 à 2017 on peut noter que, les flux de déchets verts et d'encombrants représentent à eux seuls 75% à 81% des déchets collectés en déchèterie (voir figure n°6 p.11).

Tableau 7 - Tonnage collecté en déchèterie

	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾	2015 ⁽³⁾	2016 ⁽⁴⁾	2017 ⁽⁵⁾
Déchets dangereux	114,14	37,47	33,29	48,41	40,70	20,43
Batterie		15,22		0,72	11,26	10,89
Piles et accumulateurs	0,60	3,54	3,62	5,22	5,75	4,81
D3E	684,45	1 216,99	1 270,45	1 419,83	1 836,00	1 514,05
Emballages	165,55	35,72	671,01	264,21	509,04	712,69
Déblais et gravats	2 244,70	775,74	822,47	1 119,99	256,24	320,30
Tubes et ampoules LBC	0,50	2,70	0,67	2,25	2,74	3,47
Encombrants	5 073,38	8 514,55	8 176,27	8 528,23	6 718,83	9 811,64
Déchets verts	7 244,14	8 205,38	9 332,13	10 770,66	10 265,87	14 914
Carton		311,91	362,85	223,21	82,02	0
Huile				64,42	36,80	29,20
Déchets Industriels et Commerciaux Banals				88,44	0	423,75
Ferraille	715,06	2 142,36	2 643,44	2 337,50	2124,69	2 579,24
TOTAL	16 242,50	21 261,58	23 316,20	24 873,39	21 889,94	30 344,43
Évolution interannuelle		+ 31 %	+ 9,6 %	+ 7 %	- 12 %	+ 39 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CANGT, CARL, CCMG, Cap Excellence

⁽¹⁾Données non communiquées en 2012, 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

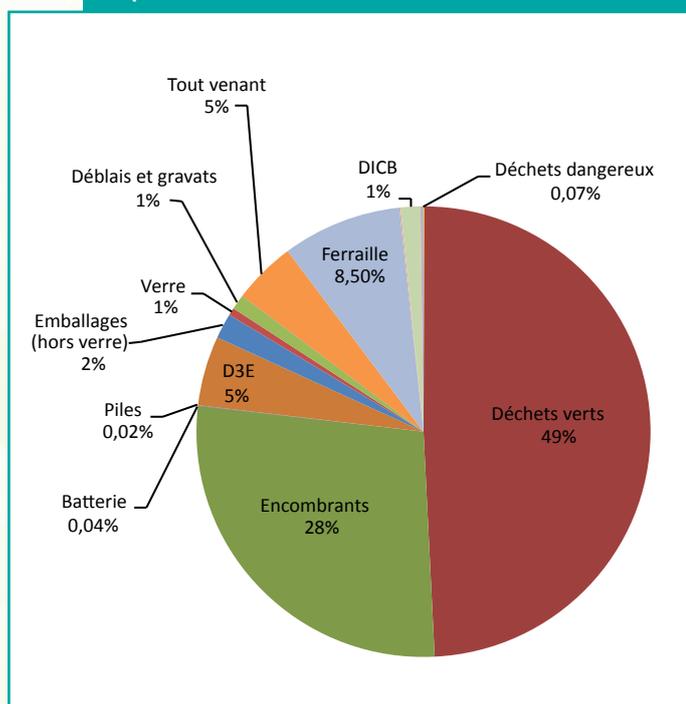
⁽²⁾Données non communiquées en 2014 : SYVADE, commune de Capesterre Belle-Eau

⁽³⁾Données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

⁽⁴⁾Données non communiquées en 2016 : commune de La Désirade

⁽⁵⁾Données non communiquées en 2017 : Déchèterie du SYVADE et point de regroupement CCMG

5 Répartition des déchets collectés en déchèterie en 2017



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CANGT, CARL, CCMG, Cap Excellence

⁽¹⁾Données non communiquées en 2012, 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

⁽²⁾Données non communiquées en 2014 : SYVADE, commune de Capesterre Belle-Eau

⁽³⁾Données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

⁽⁴⁾Données non communiquées en 2016 : commune de La Désirade, flux carton et tout venant pour la déchèterie de Petit-Pérou

⁽⁵⁾Données non communiquées en 2017 : Déchèterie du SYVADE et point de regroupement CCMG

Déchèterie du Moule, CANGT

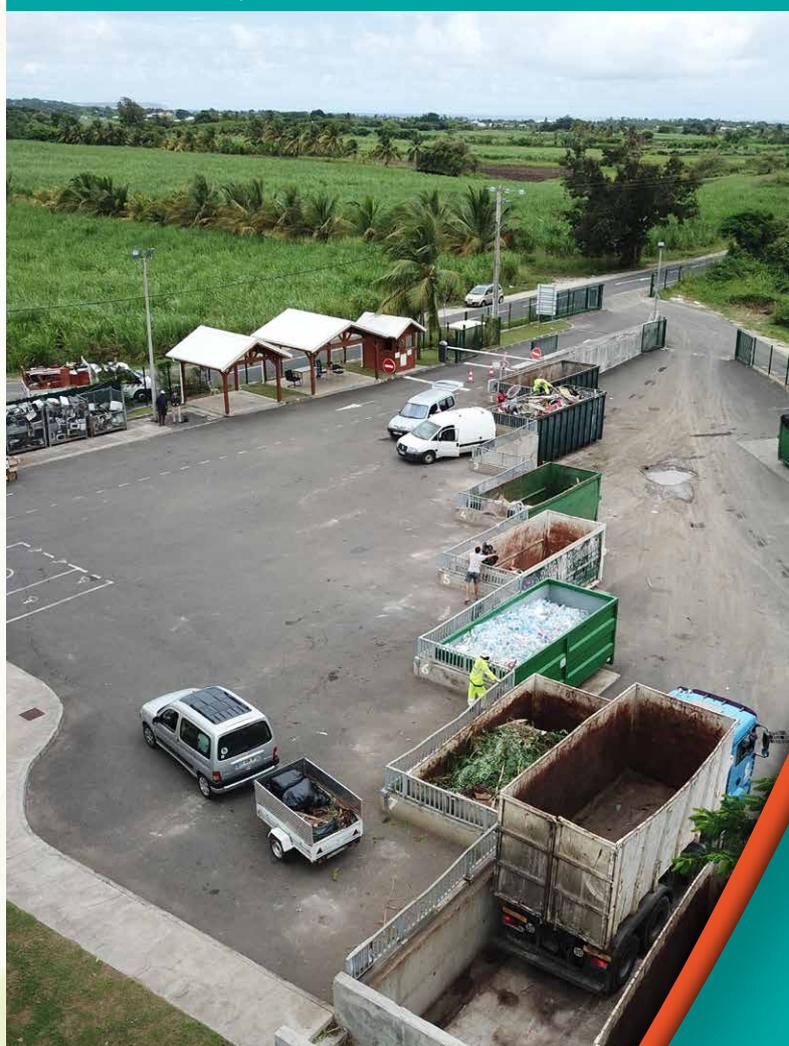


Tableau 8 - Répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries

	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾	2015 ⁽³⁾	2016 ⁽⁴⁾	2017 ⁽⁴⁾
Lamentin		190,25	656,54	1 339,52	1 957,43	2 316,94
Le Moule	4 101,21	4 553,62	5 269,00	4 510,22	4 254,85	4 143,47
Abymes - Edouard BENITO-ESPINAL	605,58	655,61	965,73	1 059,69	696,51	NC
Abymes - Petit-Pérou	6 513,00	8 515,00	9 245,63	9 372,94	6 842,33	7 905,48
Déchèterie de La Désirade	80,95	124,34	142,56	NC	NC	108,66
Saint-François	4 327,31	6 688,69	6 407,22	6 019,57	3 831,01	7 614,70
Deshaies	614,46	534,07	557,76	870,85	757,56	785,27
Point de regroupement CCMG			71,76	0,30	77,95	NC
Capesterre				1 700,30	2 395,77	3 864,76
Sainte-Anne					1 076,54	3 605,15
TOTAL	16 242,50	21 261,58	23 316,20	24 873,39	21 889,94	30 344,43
Ratio par habitant (kg/an)	40,08	52,40	57,75	61,86	54,70	76,24
Évolution interannuelle		+ 31 %	+ 9,6 %	+7 %	- 12 %	+ 39 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CANGT, CARL, CCMG, Cap Excellence

⁽¹⁾Données non communiquées en 2012, 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

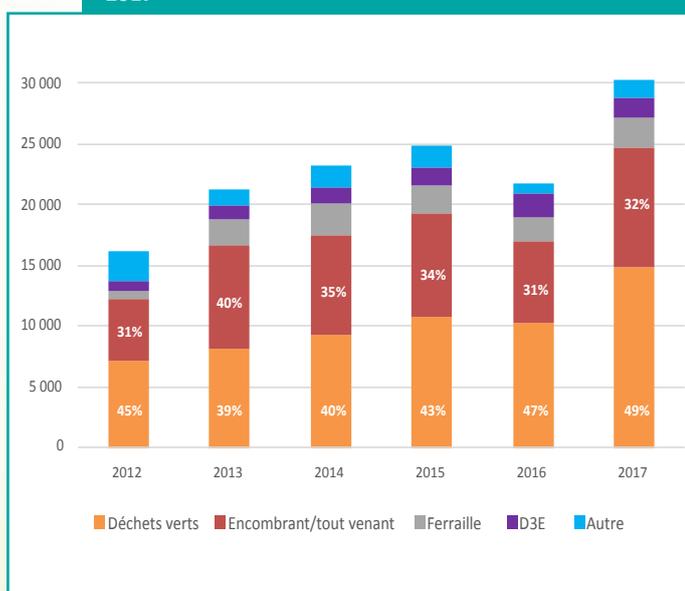
⁽²⁾Données non communiquées en 2014 : SYVADE, commune de Capesterre Belle-Eau

⁽³⁾Données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

⁽⁴⁾Données non communiquées en 2016 : commune de La Désirade

Les déchèteries de Saint François et de Petit-Pérou collectent chacune un quart des tonnages collectés en déchèterie en 2017, pour des niveaux de fréquentation très différents. Ainsi, Petit-Pérou a accueilli 45 760 visites en 2017 pour une moyenne de 173 kg par apport, et Saint François a reçu 15 828 visiteurs pour des apports moyens de 481 kg par visite. Au national, on compte une moyenne de 29 061 visites par an et par déchèterie avec 99 kg par apport. Cette différence peut s'expliquer par l'accès des professionnels aux déchèteries en Guadeloupe. Il convient également de mentionner que la progression des tonnages collectés à Saint-François peut s'expliquer par la suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte en 2017, qui amène un transfert des tonnages vers l'apport volontaire.

6 Répartition des déchets collectés en déchèterie de 2012 à 2017



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CANGT, CARL, CCMG, Cap Excellence

⁽¹⁾Données non communiquées en 2012, 2013 : commune de Capesterre Belle-Eau

⁽²⁾Données non communiquées en 2014 : SYVADE, commune de Capesterre Belle-Eau

⁽³⁾Données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

⁽⁴⁾Données non communiquées en 2016 : commune de La Désirade, flux carton et tout venant pour la déchèterie de Petit-Pérou

Tableau 9 - Données de comparaison nombre de visite par an

Visites cumulées pour toutes les déchèteries par an et par territoire	
Guadeloupe	123 384
Martinique	112 236
Réunion	417 816
National	127 360 091

Source : SINOE, Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

En 2017, la Guadeloupe a collecté en déchèterie 76 kg de déchets occasionnels par habitant, ce qui constitue une importante progression par rapport aux années précédentes, mais demeure faible par rapport à la moyenne nationale de 198 kg par habitant. Deux facteurs d'explication peuvent être à l'origine de ce constat :

1. La mise en place du réseau de déchèteries de la Guadeloupe prévu au PDEDMA est récente et encore très partielle, puisque 9 déchèteries sont en activité en 2017 sur les 29 prévues ;
2. La collecte des déchets occasionnels en porte-à-porte est encore majoritaire et capte 89 % du gisement : en 2017, 604 kg par habitant ont été collectés en porte à porte contre seulement 76 kg en déchèterie.

• 4.2.2 - Collecte sélective des emballages

En 2017, la collecte sélective est accessible à 85,5 % de la population :

- soit par la mise en place de collecte en porte-à-porte (emballages hors verre, journaux, magazines) et en apport volontaire (verre,

autres emballages, journaux, magazines), 9 communes sont équipées : Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Terre-de-Bas ; Baie-Mahault, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Pointe-Noire et dans le bourg de la commune du Moule;

- soit par la mise en place de bornes d'apport volontaire pour le verre et les autres emballages, journaux et magazines.

89 % de la population couverte par la collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire

36 % de la population couverte par la collecte sélective des emballages ménagers en porte-à-porte

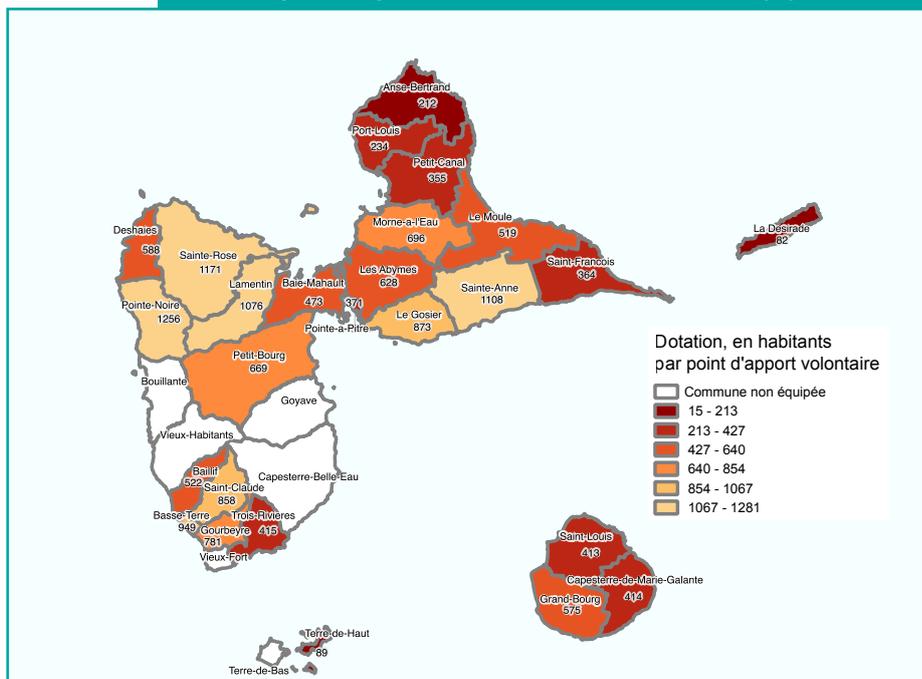
Carte 6

Nombre d'habitants desservis pour une borne d'apport volontaire d'emballages ménagers (hors verre) dans les communes équipées en 2017

L'équipement préconisé à l'échelle de la Guadeloupe est d'environ une borne pour 300 habitants s'agissant des emballages, et 500 habitants pour le verre. Le nombre de conteneurs disponibles par habitant est en amélioration mais demeure insuffisant en 2017.

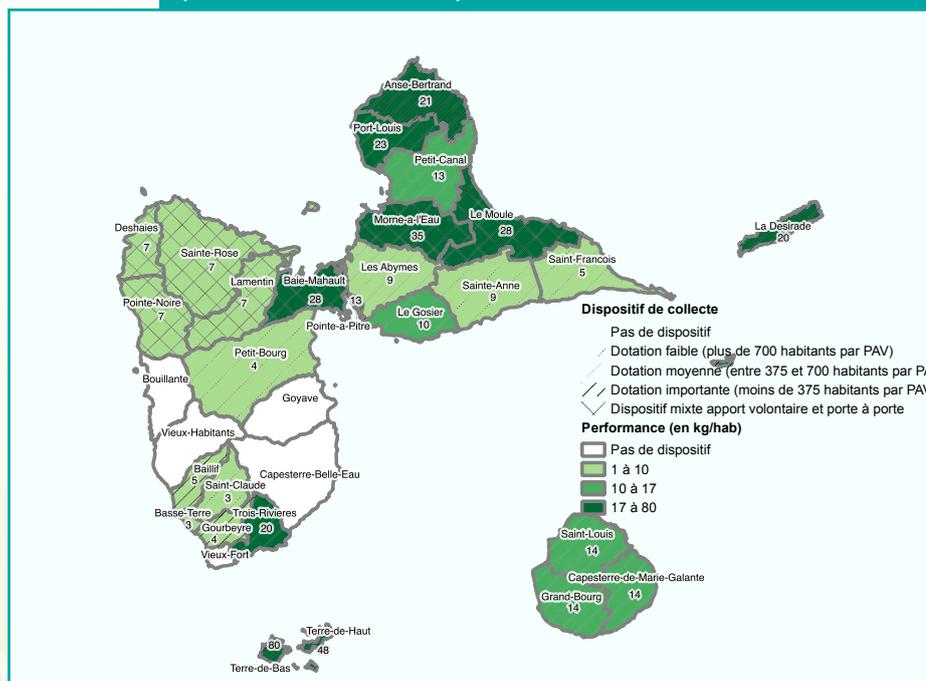
À l'échelon national, en zone semi-rurale, une borne pour le verre permet de desservir en moyenne 312 habitants, et une borne pour les autres emballages 411 habitants.

(source : Citéo anciennement Éco-Emballages).



Carte 7

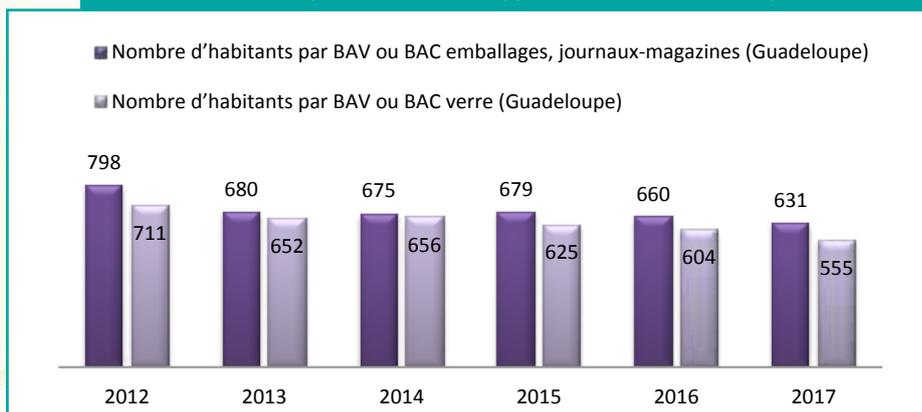
Niveau d'équipement et performance de la collecte sélective par commune en Guadeloupe en 2017



Un niveau d'équipement élevé permet d'améliorer les performances de la collecte sélective.

9

Nombre d'habitants pour une borne d'apport volontaire Guadeloupe entière



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CARL, CANGT, Cap Excellence

5 - DES FILIÈRES DÉCHETS AUJOURD'HUI STRUCTURÉES

5.1 QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS UNE FOIS COLLECTÉS ?

Une fois collectés, les déchets peuvent être de véritables ressources pour le territoire. En 2017, une part significative des déchets collectés a été détournée des centres de stockage de l'archipel pour alimenter

l'économie locale. Pas moins de 137 107 tonnes ont ainsi été orientées vers des filières de valorisation, soit 13% de plus qu'en 2016.

• 5.1.1 - Le réemploi et prévention



Boutique Bokant' Kanawa, recyclerie-ressourcerie de Marie-Galante

En Guadeloupe, le réemploi d'objets se développe. La revente des objets est facilitée par l'organisation régulière de vide-greniers par certaines communes. Des dépôts-ventes permettent également de revendre des objets dont on souhaite se débarrasser.

En revanche, les ressourceries et les recycleries sont à ce jour moins connues de la population. En effet, seul 39 % de la population sait ce qu'est une ressourcerie-recyclerie.

(source : enquête LH2DOM pour l'observatoire des déchets, 2014)

Les ressourceries ou recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets. Ces structures travaillent notamment sur ces

objets encombrants des ménages dans le but de les valoriser au maximum par réemploi et de sensibiliser leurs producteurs à la réduction à la source.

En Guadeloupe, il existe plusieurs ressourceries-recycleries comme Kazabrok, mise en place en 2009 sur le territoire de la ville des Abymes ou la recyclerie-ressourcerie Bokant Kanawa de Marie-Galante gérée par l'APAEI depuis début 2016. De plus, le réseau de petites annonces via des sites internet clairement identifiés connaît un véritable succès. Il en va de même de l'initiative « Gratifieria » qui consiste à consommer autrement, « en conscience sans argent ni échange, juste le plaisir de donner ».

(source : <https://www.facebook.com/groups/GwadaPartage/>)



Micro-ondes en cours de réparation

• 5.1.2 - Une réduction de la quantité de déchets enclenchée : le compostage domestique

Le compostage est un procédé de fermentation aérobie (présence d'oxygène) de matières fermentescibles dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, susceptible d'être utilisé, s'il est de qualité suffisante, en tant qu'amendement organique, améliorant la structure et la fertilité des sols. Lorsqu'il est réalisé par les ménages, il est appelé « compostage domestique ». Il est effectué par simple dépôt au sol ou par l'utilisation d'un composteur.

Ce procédé est bien connu de la population. En effet 76 % des Guadeloupéens interrogés définissent correctement ce procédé. Néanmoins la part de la population qui ne pratique pas le compostage reste très importante : 61 %.

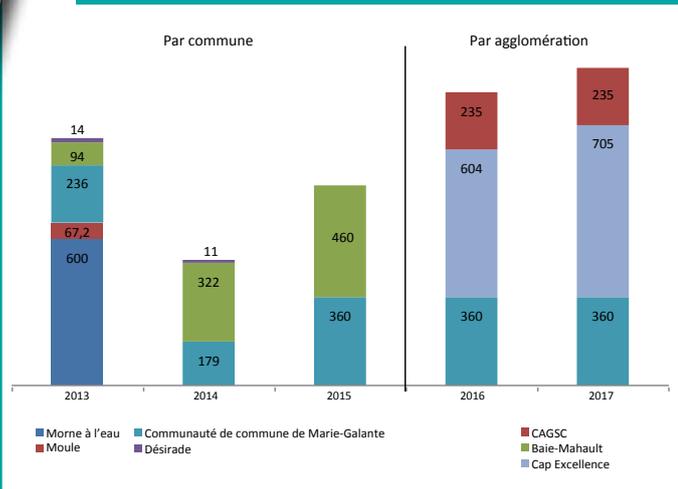
Depuis juillet 2011, a été mise en œuvre l'opération pilote de compostage domestique en Guadeloupe, réalisée par le Département en partenariat avec 14 collectivités.

(Sondage LH2 DOM pour l'Observatoire des Déchets de la Guadeloupe-2014)

En 2017, les opérations de compostage domestique sur le territoire ont permis de réduire la quantité de déchets produits de 1 300 tonnes. En outre, des projets de compostage domestique ont été lancés par les communautés d'agglomération du Nord Grande-Terre, de Cap Excellence et de Grand Sud Caraïbe. 10 100 composteurs devraient ainsi être déployés d'ici à 5 ans et permettraient d'éviter la production de 4 848 tonnes.

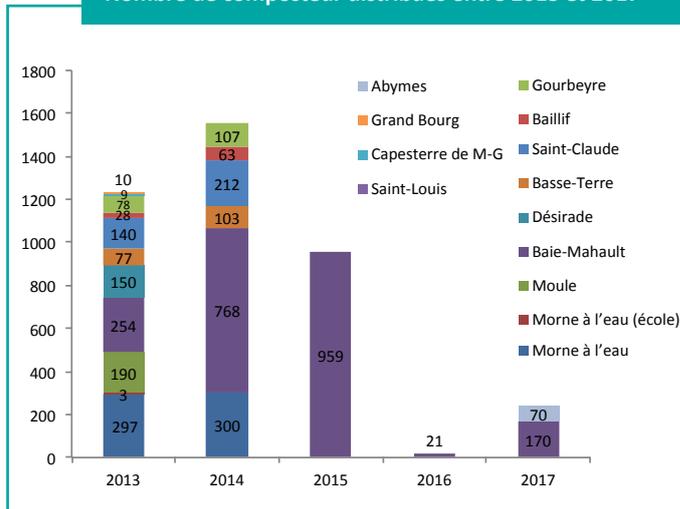
(Hypothèse : 40 kg de biodéchets évités par foyer et par mois, source : Conseil départemental)

10 Tonnage de déchets évités par l'utilisation du compostage de 2013 à 2017



Source : Morne-à-l'Eau, La Désirade, Le Moule, Baie-Mahault, Cap Excellence, CAGSC, CCMG. Les données sont incomplètes et n'indiquent que les tonnages des collectivités qui ont communiqué leurs résultats

11 Nombre de composteur distribués entre 2013 et 2017



Source : Morne-à-l'Eau, La Désirade, Le Moule, Baie-Mahault, Cap Excellence, CAGSC, CCMG. Les données sont incomplètes et n'indiquent que les tonnages des collectivités qui ont communiqué leurs résultats

5.1.3 - La valorisation matière

Les déchets à recycler sont au préalable triés, conditionnés, puis recyclés dans les unités de recyclage de Guadeloupe ou hors du départ-

tement. Les unités de tri du territoire ont pris en charge 36% du total des déchets collectés en 2017, soit 137 108 tonnes de déchets. On

observe donc une augmentation de près de 13% par rapport à 2016 et globalement une augmentation de 74% depuis 2012.

Les déchets valorisés en Guadeloupe

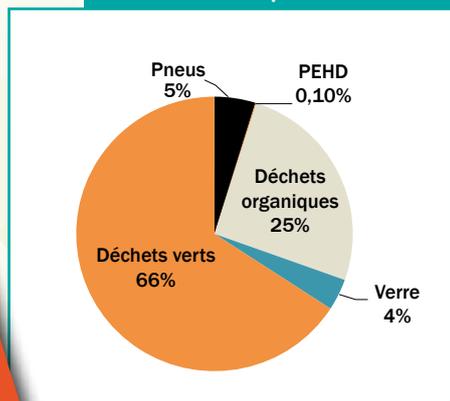
4 principaux types de déchets sont valorisés sur le territoire, pour un total de 72 629 tonnes en 2017, qui représentent désormais 19% du total de déchets traités. On observe une évolution de + 20 % par rapport à 2016.

En 2017, la Guadeloupe valorise plus de déchets sur son territoire qu'hors département. La majeure partie de ces déchets est compostée sur le site de Sita Verde, au Moule. Il est à noter qu'une nouvelle unité de compostage a ouvert ses portes en 2016 au Lamentin. Les tonnages

admis dans cette installation ne nous ont cependant pas été indiqués et ne sont donc pas comptés.

12

Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation Guadeloupe en 2017



Source : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caraïbienne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG jusqu'au 31 mars 2016, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

Tableau 10 - Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation Guadeloupe

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pneus	3 274	3 338	3 452	3 412	3 545	3 456
PEHD	81	88	83	95	41	73
Palettes	863	223	176	669	664	0
Déchets organiques	9 677	18 092	10 529	11 215	14 205	18 586
Polystyrène		14	15	19	12	14
Déchets verts	19 908	21 434	34 686	36 986	39 266	47 799
Verre				2 355	2 584	2 700
TOTAL	33 803	43 189	48 941	54 751	60 317	72 629
% déchets entrant dans une filière de valorisation locale	9,4 %	11,6 %	13 %	14 %	16 %	19,0 %
Évolution interannuelle		+ 28 %	+ 13 %	+ 7 %	+ 10 %	+ 20 %

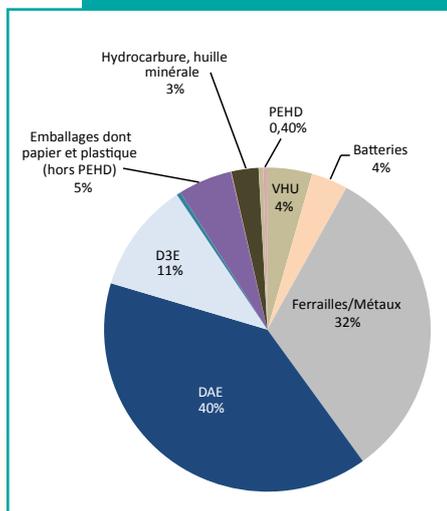
Source : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caraïbienne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG jusqu'au 31 mars 2016, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA. À partir de 2015, le verre est valorisé localement sous forme de sable et de matériaux pour les travaux publics

Les déchets valorisés hors du département

En 2017, 64 502 tonnes de déchets ont été pré-traités et conditionnés avant d'être envoyés vers des filières de valorisation hors du département, soit 16,9 % du total des déchets traités sur le territoire. Cela progresse régulièrement depuis 2012 (+ 8 % par an en moyenne).

13

Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation-hors territoire



Source : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

Tableau 11 - Répartition des déchets entrants dans une filière de valorisation hors territoire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Piles	59	19	18	21	31	31
VHU	12 880	7 362	8 706	5 309	3 802	2 831
Batteries	889	2 362	2 100	2 188	2 304	2 335
Ferrailles / Métaux	14 724	24 790	30 664	27 409	20 348	20 640
Lampes	6	10	14	10	11	13
DAE	8 253	12 126	14 575	16 379	25 695	25 514
D3E domestiques	2 706	3 013	3 428	3 136	3 801	7 116
D3E des professionnels			32	53	160	261
Verre	1 989	2 306	2 540			
Emballages dont papier et plastique (hors PEHD)	1 400	1 372	2 767	1 705	1 996	3 449
Médicaments	24	28	34	28	23	36
Hydrocarbures, huiles minérales	1 785	1 149	1 212	3 130	1 980	1 727
Déchets dangereux	261	370	303	265	358	296
TOTAL	44 975	54 906	66 391	59 635	60 508	64 502
% déchets entrant dans une filière de valorisation hors territoire	12,6 %	14,8 %	17,9 %	16,2 %	16,4 %	16,9 %
Évolution interannuelle		+ 22 %	+ 21 %	- 10%	+ 1 %	+ 7 %

Source : AER, Auto Casse Plus, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.
À partir de 2015, le verre est valorisé localement sous forme de sable et de matériaux pour les travaux publics

Les déchets exportés hors du département

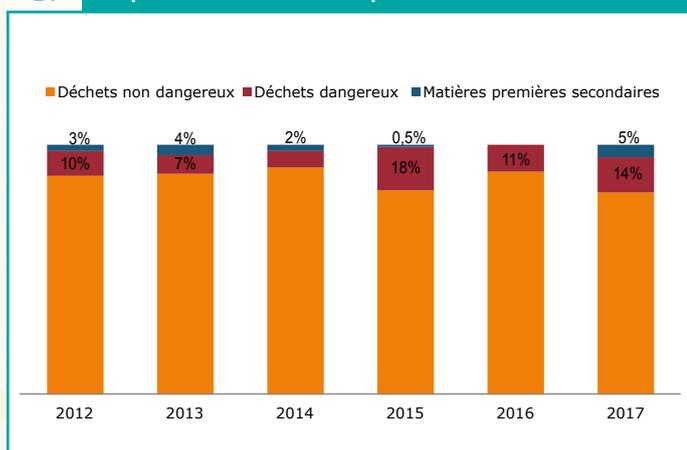
Tableau 12 - Répartition des déchets exportés hors territoire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets non dangereux	38 587	30 319	31 251	25 667	35 761	19 345
Déchets dangereux	4 251	2 516	2 374	5 723	4 318	3 338
Matières premières secondaires	1 168	1 317	790	152	0	0
TOTAL	44 006	34 152	34 415	31 542	40 079	23 904
Évolution interannuelle		- 22 %	+ 0,76 %	- 8,3 %	+ 27 %	- 40 %

Source : Douanes, données non communiquées 2012 et 2013 : tonnage verre

14

Répartition des déchets exportés hors du territoire



Source : Douanes, Guadeloupe Port Caraïbes

Grand Port Autonome de la Guadeloupe



Destination des déchets exportés

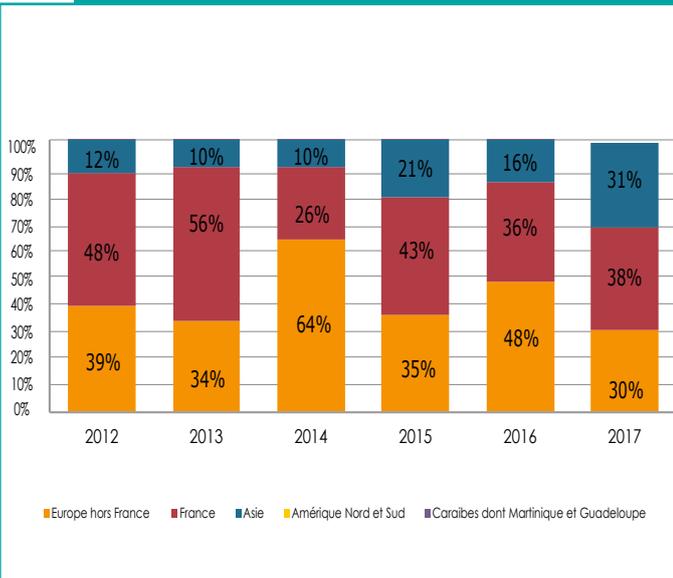
En 2017, deux tiers des déchets exportés (dont une grande partie de métaux) pour sont destinés à l'Europe, le tiers restant (majoritairement des flux de papiers et cartons) à destination de l'Asie. Au sein de l'Europe, la France hexagonale reste l'exutoire privilégié de nos exportations avec 38 % des tonnages exportés, suivie du Portugal (24 %) et de l'Espagne (4 %).

Tableau 13 - Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe

En tonne	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Europe hors France	17 240	11 620	21 995	11 107	19 250	19 250
France	21 316	19 129	8 816	13 669	14 395	9 015
Asie	5 259	3 396	3 597	6 606	6 402	7 424
Amérique Nord et Sud	48	11	0	12	13	74
Caraiïbes dont Martinique	141	98	6	149	19	254
TOTAL	44 005	34 153	34 414	31 542	40 079	40 079

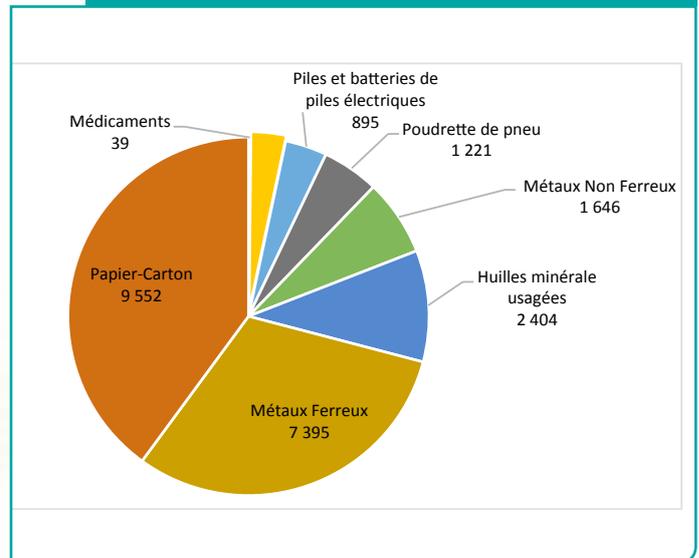
Source : Douanes

15 Destination des déchets exportés depuis la Guadeloupe



Source : Douanes, Guadeloupe Port Caraïbes

16 Répartition des déchets valorisés hors territoire par catégorie (en tonnes de déchets exportés)

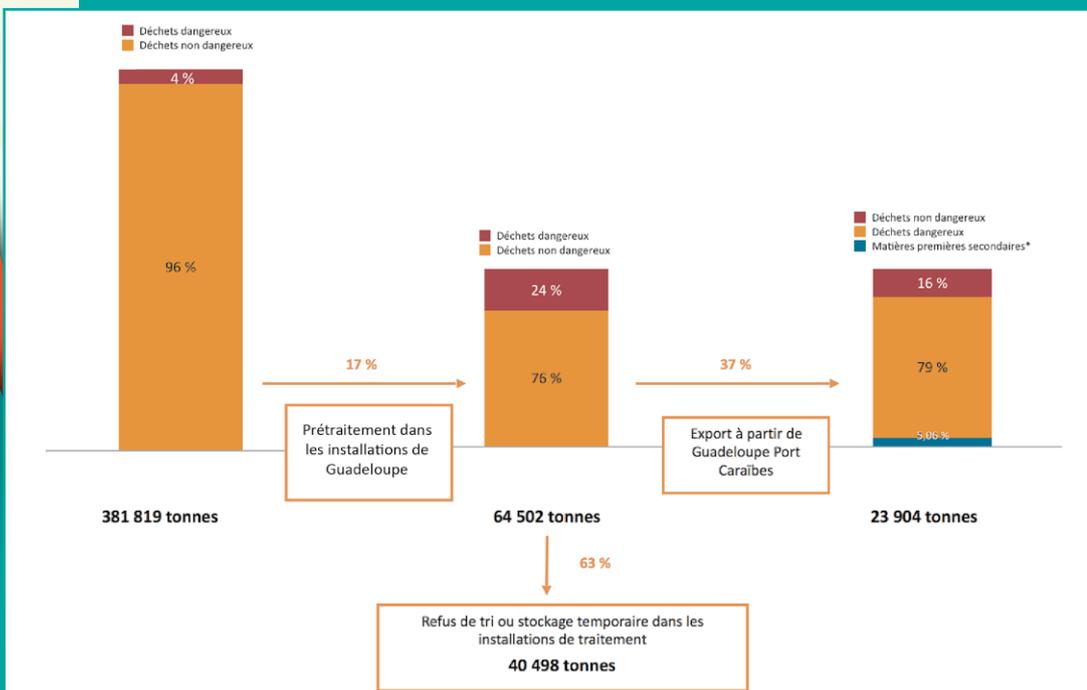


Source : Douanes

La Guadeloupe n'importe quasiment pas de déchets à valoriser ou à stocker.

En 2017, ces imports représentaient moins de 2 300 tonnes.

17 Synthèse de la valorisation hors territoire



Source : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG jusqu'au 31 mars 2016, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA, douanes

• 5.1.4 - La réhabilitation des décharges

La réhabilitation des anciennes décharges consiste, par l'usage de différentes techniques, à limiter leur impact environnemental. Il s'agit en effet :

1. d'isoler le massif de déchets du milieu naturel (éviter l'infiltration d'eaux pluviales) ;
2. d'éviter la fréquentation du public sur le site (clôture) ;
3. de limiter les pollutions visuelles ;
4. de limiter les problèmes d'instabilité du massif de déchets ;
5. de limiter le risque d'incendie ;
6. de récupérer et traiter les lixiviats (« jus » des décharges) et biogaz (méthane essentiellement).

La mise en décharge des déchets a longtemps été le seul mode de traitement utilisé. On recense en Guadeloupe 21 anciennes décharges, 5 décharges sont des sites anciens, (« des décharges historiques ») potentiellement pollués, qui devront faire l'objet d'études adaptées en cas de nouvel usage de ces sites ; 12 décharges ont été réhabilitées ou font l'objet d'une réhabilitation ; et 3 décharges restent encore à être réhabilitées.

La décharge de La Désirade, dernière décharge brute de la Guadeloupe a définitivement arrêté son activité en 2016 suite à la livraison effective du quai de transfert et de la déchèterie.

L'année 2017 a vu la mise en service de l'unité de valorisation de biogaz de la Gabarre, qui a produit 1 858 MWh électriques à partir des gaz produits par les déchets. Cette production va dans le sens d'une réduction de la dépendance énergétique de la Guadeloupe, conformément aux orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Récupération du biogaz sur l'ISDND de la Gabarre, Les Abymes



Tableau 14 - Réhabilitation des décharges en Guadeloupe

Décharge	En cours de réhabilitation ou réhabilitées en 2017	À réhabiliter	Décharges historiques
Abymes (Gabarre)	X		
Anse-Bertrand	X		
Baillif	X		
Capesterre Marie-Galante	X		
Capesterre Belle-Eau			X
Deshaies			X
La Désirade	X		
Le Gosier			X
Goyave			X
Grand-Bourg	X		
Morne-à-l'Eau	X		
Le Moule	X		
Petit-Canal			
Port-Louis	X		
Saint-François	X		
Saint-Louis		X	
Sainte-Anne		X	
Sainte-Rose		X	
Terre-de-Haut (Le Chameau)	X		
Terre-de-Haut (Marigot)			X
Terre-de-Bas	X		
TOTAL	12	3	6

Source : DEAL, ADEME

5.2 PERFORMANCE DES FILIÈRES DES DÉCHETS NON DANGEREUX

• 5.2.1 - Les ordures ménagères résiduelles ou OMR

Définition : déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

Fonctionnement de la filière : les OMR sont collectées par les collectivités en porte-à-porte soit en régie, soit par le biais d'une entreprise privée mandatée par la collectivité.

Ces déchets sont ensuite transportés jusqu'à l'une des trois installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) : la Gabarre, SITA Espérance.



Attention : la différence constatée entre les tonnages collectés et stockés peut correspondre aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.

Tableau 15 - Exutoires des déchets ménagers résiduels de la Guadeloupe

	2012		2013		2014		2015*		2016		2017	
	Tonnage total enfoui	Dont OMR										
ISDND Gabarre	194 677	110 380	163 742	113 270	133 741	112 216	138 826	115 362	139 048	115 411	126 256	104 125
ISDND Espérance	66 622	38 283	103 996	51 948	115 657	61 723	115 399	49 571	113 947	54 865	113 473	61 111
ISDND Désirade	280	281	280	280	280	280	NC	NC	0	0	0	0
TOTAL	261 579	148 944	268 018	165 498	249 678	174 218	254 225	164 933	252 994	170 276	240 729	165 236

Source : SYVADE, SITA Espérance, commune de La Désirade

2015* : données non communiquées : commune de La Désirade

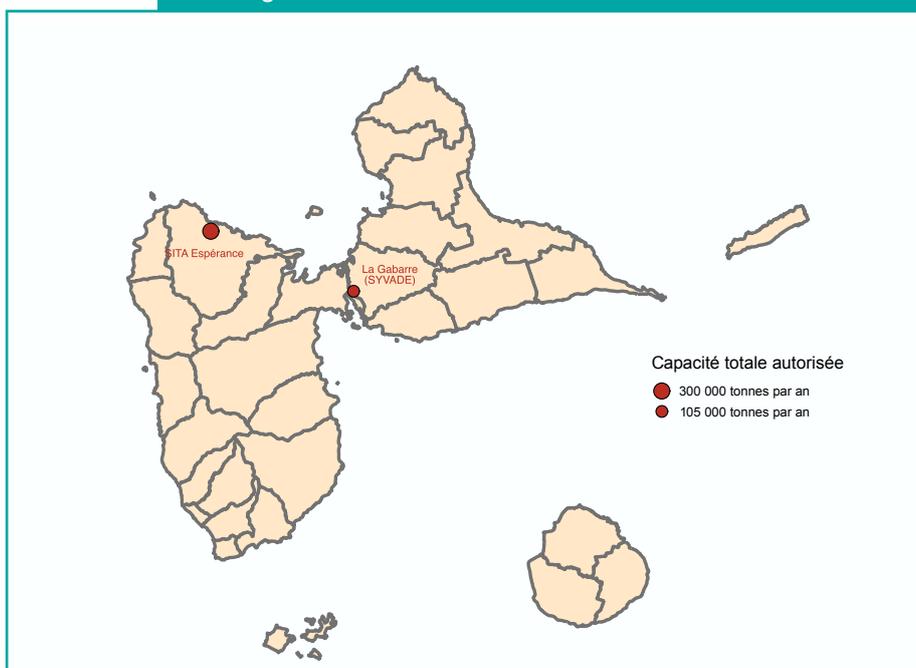
À partir de 2016, la décharge de La Désirade a été fermée et n'accueille plus de déchets.

Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de la Gabarre, SYVADE



Carte 8

Localisation des installations de stockage des déchets non dangereux en 2017



18

Évolution des tonnages d'OMR collectés par les collectivités en porte-à-porte entre 2010 et 2017

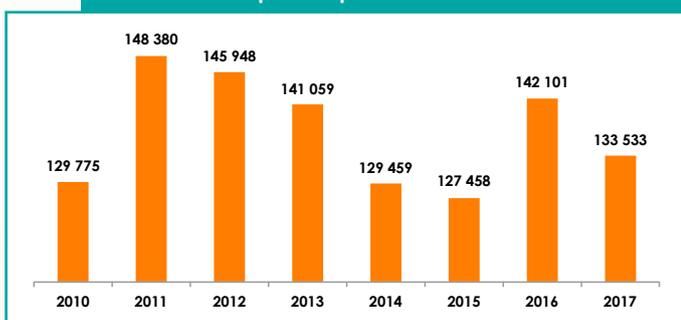


Tableau 16 - Ratio de collecte d'OMR par habitant en kilogramme

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Kg/hab.	322	367	360	348	321	317	355	356
Évolution interannuelle		+ 14 %	- 2 %	- 3 %	- 8 %	- 2 %	+ 12 %	+ 6 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL. Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL. Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 : commune de La Désirade

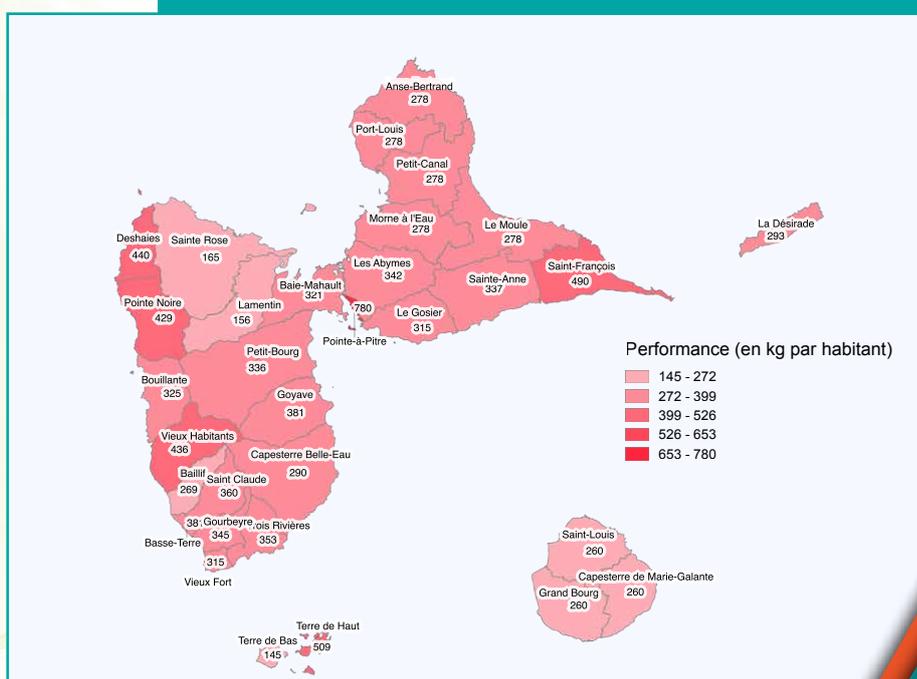
Performance de la filière

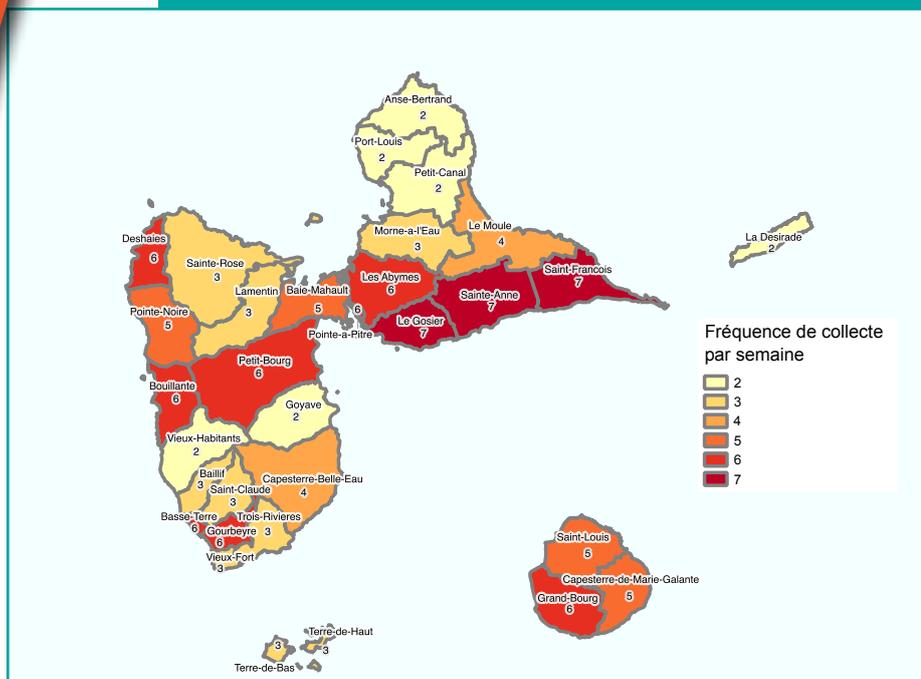
La moyenne de production des ordures ménagères résiduelles par habitant est supérieure de 24 % en Guadeloupe à la moyenne nationale qui est de 270 kg/hab./an. (source : SINOE 2015) Cette différence entre les résultats affichés pour la France entière et les moyennes constatées aux Guadeloupe peut s'expliquer d'une part par la présence non négligeable des déchets d'activités économiques collectés par la poubelle grise et d'autre part par la fréquentation touristique de l'archipel.

La collecte des OMR est effectuée une à plusieurs fois par semaine. En Guadeloupe, la fréquence de passage varie généralement de 2 passages par semaine (C2) à 6 passages par semaine (C6), les villes et centres-bourg étant généralement collectés plus fréquemment. Dans le cadre des travaux d'optimisation menés par les intercommunalités, la tendance est à la réduction de fréquence de collecte.

Carte 9

Ratio de collecte d'ordures ménagères résiduelles par habitant en 2017





La nature des OMR

En 2012, une campagne de caractérisation des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe a été réalisée par la direction régionale de l'ADEME en Guadeloupe. Cette campagne a permis de mieux identifier la composition des ordures ménagères résiduelles.

Les enseignements principaux de cette étude sont les suivants :

- 35 % des OMR sont composés de déchets putrescibles, on retrouve ensuite les plastiques (12 %) et le verre (10 %) ;
- 47 % du gisement d'OMR pourrait faire l'objet d'une valorisation matière.

Une nouvelle campagne de caractérisation des déchets ménagers et assimilés sera lancé par l'Observatoire en 2019.

5.2.2 - Les déchets verts (DV) & organiques (DO)

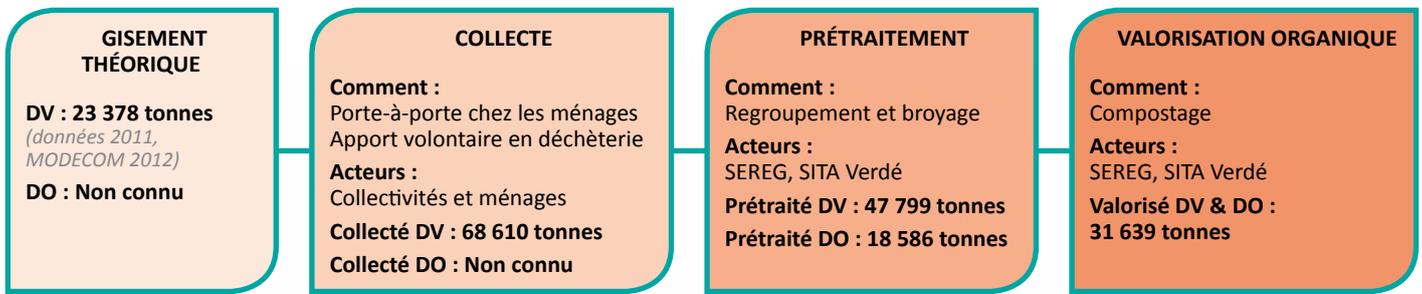
Définition : les déchets verts sont constitués des matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que de déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture. Les déchets organiques sont des matières pouvant être compostées et résultent de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie alimentaire ou de la restauration.

Fonctionnement de la filière : les déchets verts et organiques constituent, en Guadeloupe, une part importante des déchets produits. **Ceux-ci représentent 14 % du gisement total de déchets.** Ceci est dû aux conditions climatiques inhérentes au territoire (chaleur et humidité), qui amènent une production moyenne plus importante et des épisodes ponctuels de surproduction comme on a pu le voir avec le passage de deux cyclone à proximité de la Guadeloupe en septembre 2017.

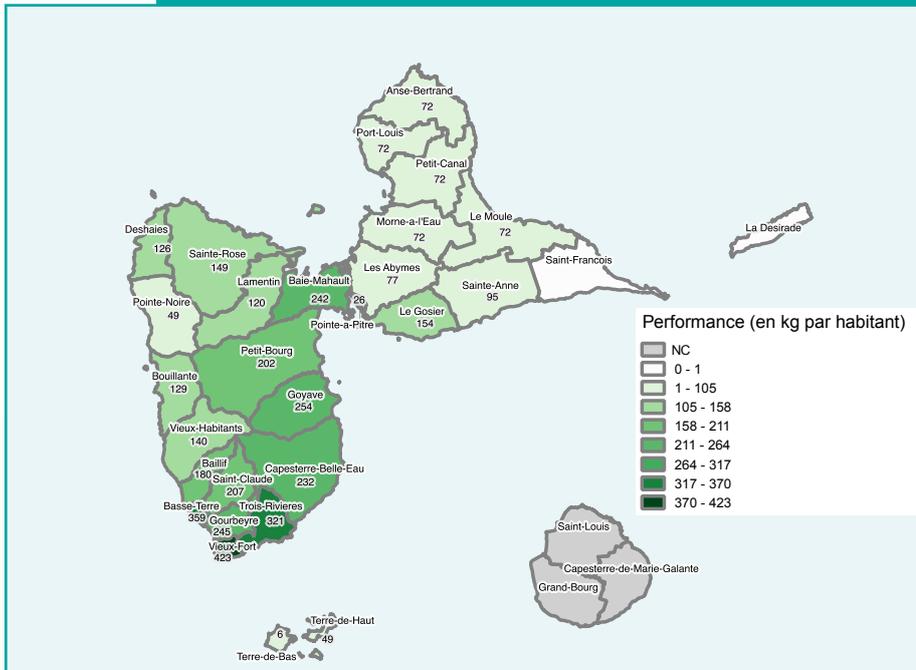
La collecte des déchets verts s'effectue en porte-à-porte en mélange avec les encombrants. Les ménages peuvent également les déposer en déchèterie. En 2017, les déchets verts représentent 66 % des déchets entrants dans une filière de valorisation en Guadeloupe. Les seules entreprises qui pratiquent à ce jour le compostage à l'échelle industrielle en Guadeloupe sont SITA Verdé située dans la commune du Moule et dans la commune de Trois-Rivières et SEREG au Lamentin.

Déchets verts déposés par apport volontaire en déchèterie, Sainte Anne





Carte 11 Ratio de collecte des déchets verts en porte à porte par habitant en 2017



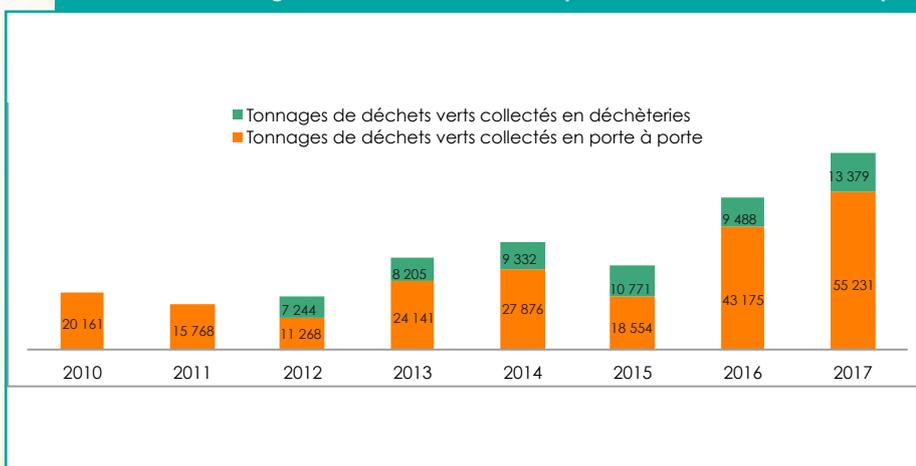
Attention : la différence constatée entre le tonnage collecté et la valorisation organique des déchets sous forme de compost est due à la phase de dégradation des déchets verts. En effet la masse du compost diminue par minéralisation de la matière organique et par des pertes d'eau importante par évaporation.

Tableau 17 - Ratio de collecte des déchets verts collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Porte-à-porte	Kg/hab.	50	39	28	59	69	46	108	139
	Évolution interannuelle		- 22 %	- 29 %	+ 114 %	+ 15 %	- 33 %	+ 133 %	+ 22 %
Porte-à-porte et déchèteries	Kg/hab.	50	39	46	80	92	73	132	172
	Évolution interannuelle		- 22 %	+ 17 %	+ 75 %	+ 15 %	- 21 %	+ 80 %	+ 31 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
Données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG, 2015 > Pointe-à-Pitre, La Désirade, 2016 > La Désirade, Terre-de-Bas, CCMG

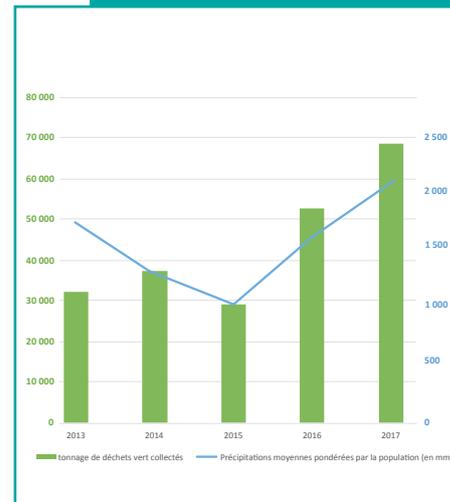
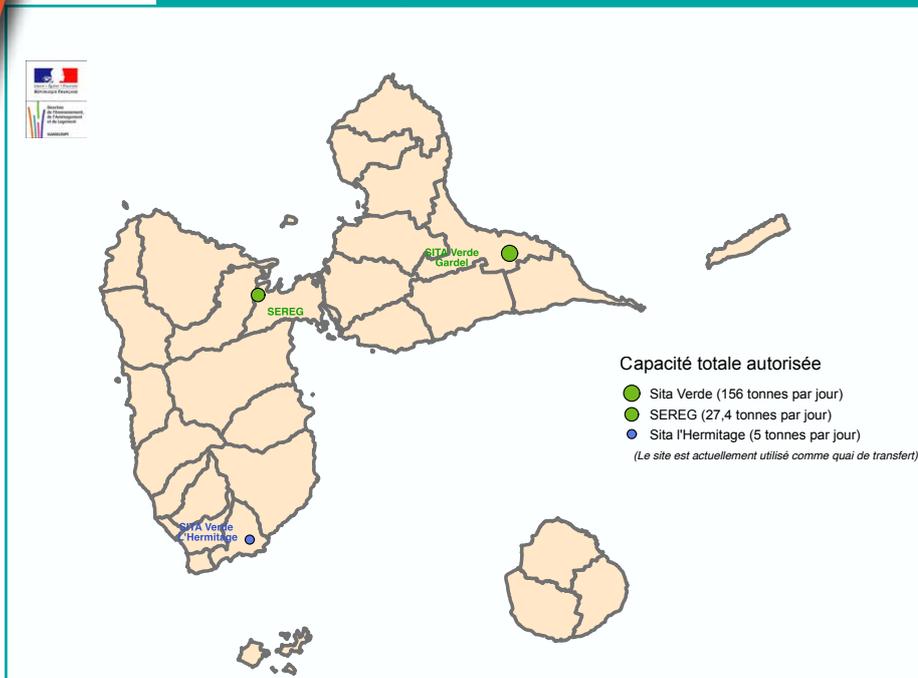
19 Évolution des tonnages de déchets verts collectés par les collectivités de Guadeloupe



Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
Données non communiquées : 2010 > CASBT et CCMG, 2015 > Pointe-à-Pitre, La Désirade, 2016 > La Désirade, Terre-de-Bas, CCMG

La filière connaît une forte expansion depuis 2011. Les tonnages de déchets verts des collectivités ont augmenté de 180 % par rapport à l'année 2015. Les quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte représentent 82 % des tonnages collectés, contre seulement 18 en déchèterie.

Ces forts tonnages nécessitent des installations de traitement disposant de fortes capacités. On note en effet que l'installation du Moule a accueilli plus de déchets verts qu'en 2015 alors qu'une unité de compostage a été ouverte en région pointoise en mai 2016. La production de déchets verts semble beaucoup varier en fonction de la pluviométrie observée.



Source : pour les précipitations : Cartes annuelles des pluies en Guadeloupe 2013 à 2017, Météo France pour les tonnages : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

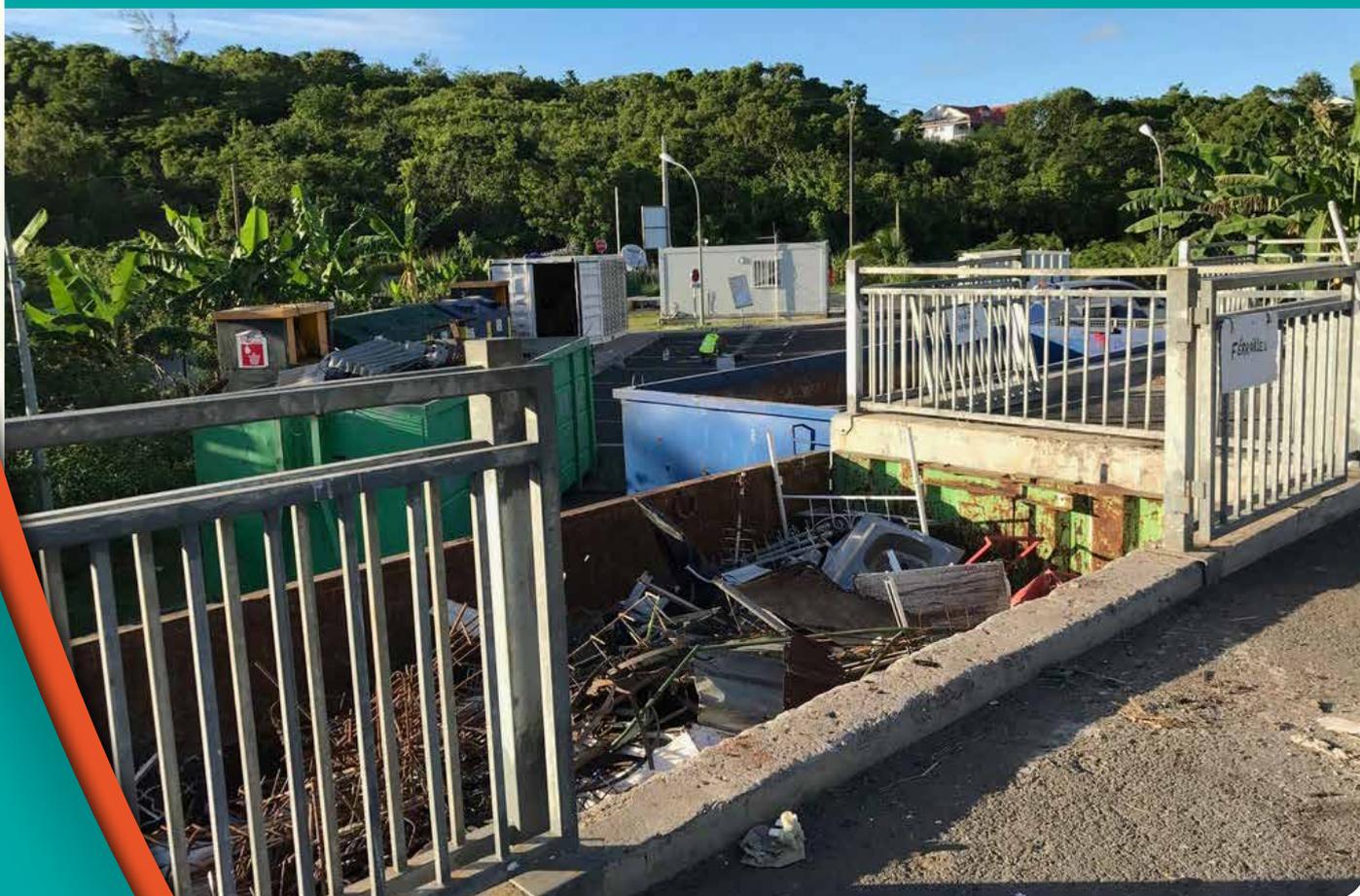
• 5.2.3 - Les encombrants : une implication importante des collectivités

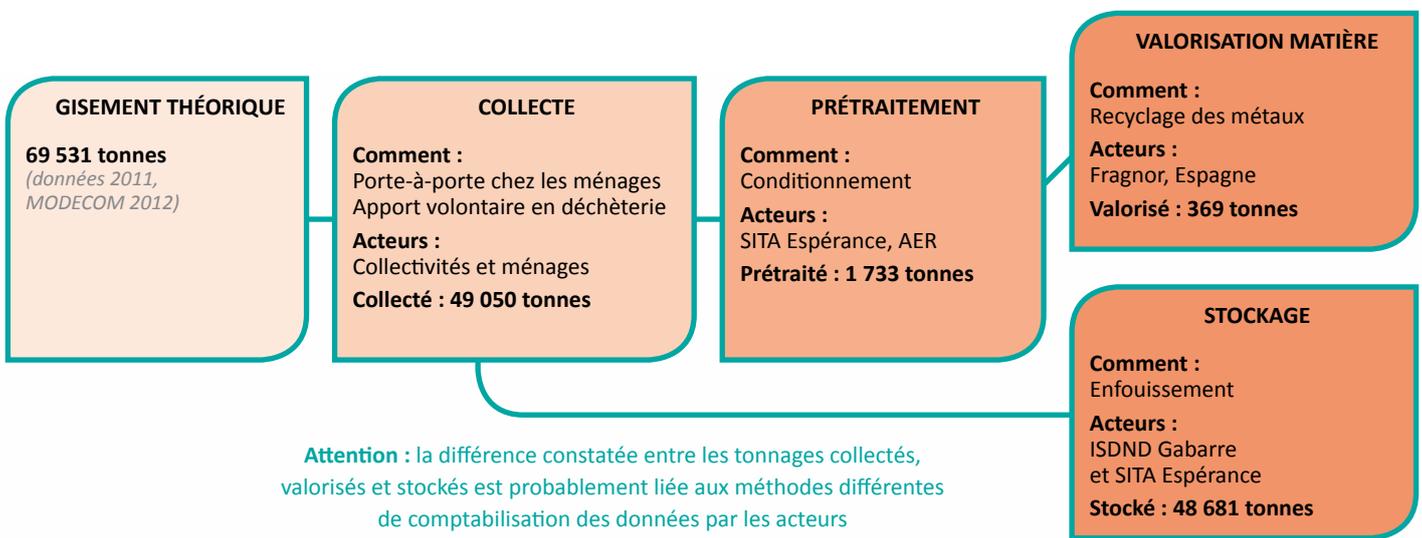
Définition : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, nécessitent un mode de gestion particulier.

Fonctionnement de la filière : les encombrants sont collectés par les collectivités en porte-à-porte via une collecte spécifique ou en apport volontaire en déchèterie. Les encombrants non recyclables sont par la suite transportés jusqu'aux exutoires de stockage de la Gabarre et de Sainte-Rose (instal-

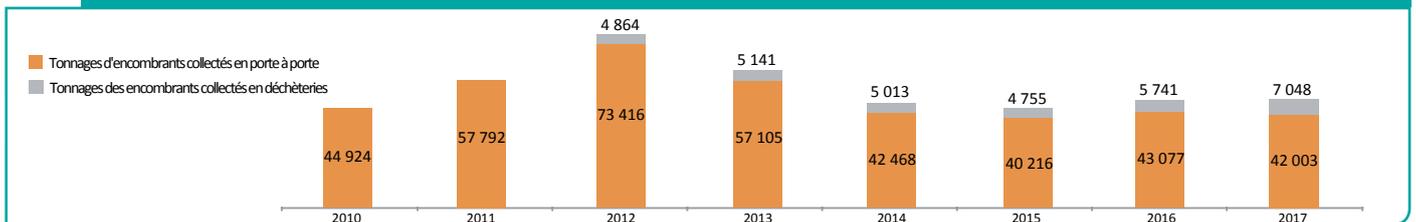
lation de stockage des déchets non dangereux ou ISDND). Les encombrants recyclables sont quant à eux transférés dans les filières de prétraitement où la part recyclable est récupérée, conditionnée et expédiée hors du territoire pour être valorisée. C'est notamment le cas de la ferraille.

Encombrants déposés par apport volontaire en déchèterie, Sainte Anne





21 Évolution des tonnages d'encombrants collectés par les collectivités de Guadeloupe



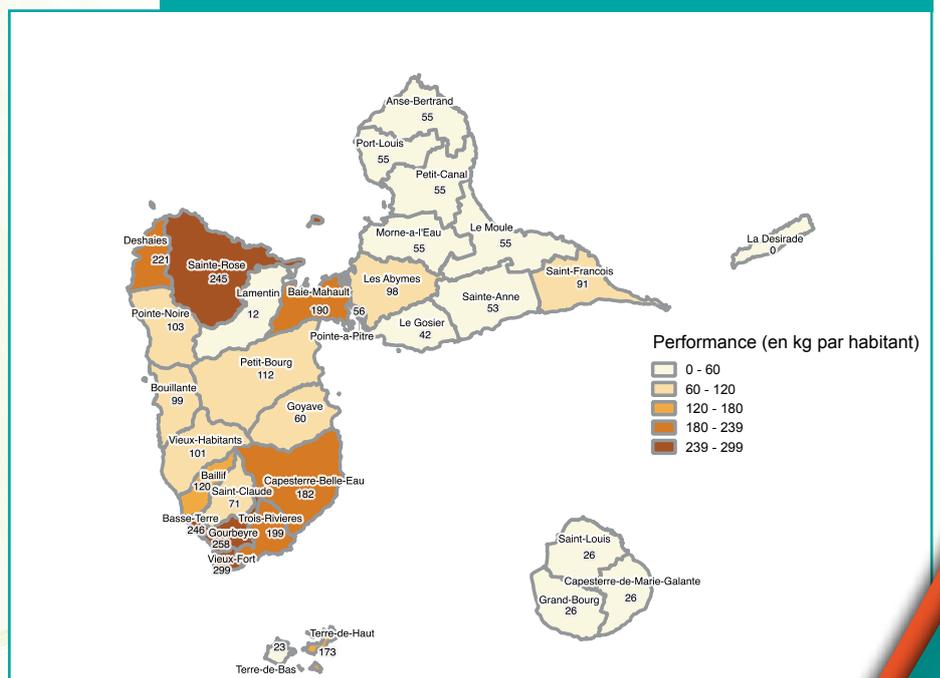
Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : commune de La Désirade

Tableau 18 - ratio de collecte des encombrants collectés par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Porte-à-porte	Kg/hab.	111	143	181	141	105	99	108	106
	Évolution interannuelle		+ 29 %	+ 27 %	- 22 %	- 26 %	- 6 %	+ 8 %	- 2 %
Porte-à-porte et déchèteries	Kg/hab.	111	143	194	154	118	111	122	123
	Évolution interannuelle		+ 29 %	+ 35 %	- 20 %	- 24 %	- 6 %	+ 9 %	0 %

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : communes de La Désirade, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas

Carte 13 Ratio de collecte des encombrants en porte à porte par habitant en 2017



Performance de la filière

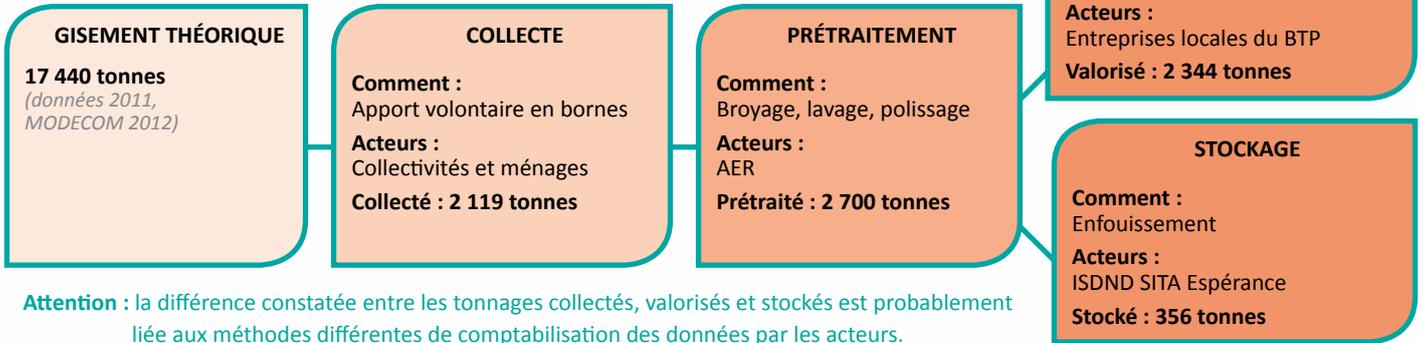
Depuis 2012, la quantité d'encombrants collectée par les collectivités a diminué de - 37 %, malgré une année marquée par deux événements cycloniques. La baisse des encombrants peut s'expliquer par un meilleur tri des habitants qui orientent leurs déchets verts vers la filière adaptée.

• 5.2.4 - Le verre : une filière dynamique

Définition : il existe différentes sortes de verre : essentiellement du verre creux d'emballage (bouteilles, bocaux, flacons...), mais aussi du verre dit technique (écrans cathodiques, ampoules, lunettes...) et du verre plat (vitrage). Ces déchets sont produits par divers secteurs d'activités : automobile, construction, recherche, grande consommation...

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, la collecte du verre ménager s'effectue par apport volontaire des ménages de leurs contenants vides en bornes d'apport volontaire. Le verre est ensuite acheminé chez AER qui le broie puis le valorise sous forme de matière première secondaire destinée, notamment, au secteur du BTP. L'éco-organisme qui a la charge de la

filière verre ménager est Citéo (anciennement Éco-Emballages).



Attention : la différence constatée entre les tonnages collectés, valorisés et stockés est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.

22

Évolution des tonnages de verre collectés par les collectivités de Guadeloupe entre 2010 et 2017



Sources : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : communes de La Désirade et Terre-de-Haut

Carte 14 Ratio de collecte de verre par habitant en 2017

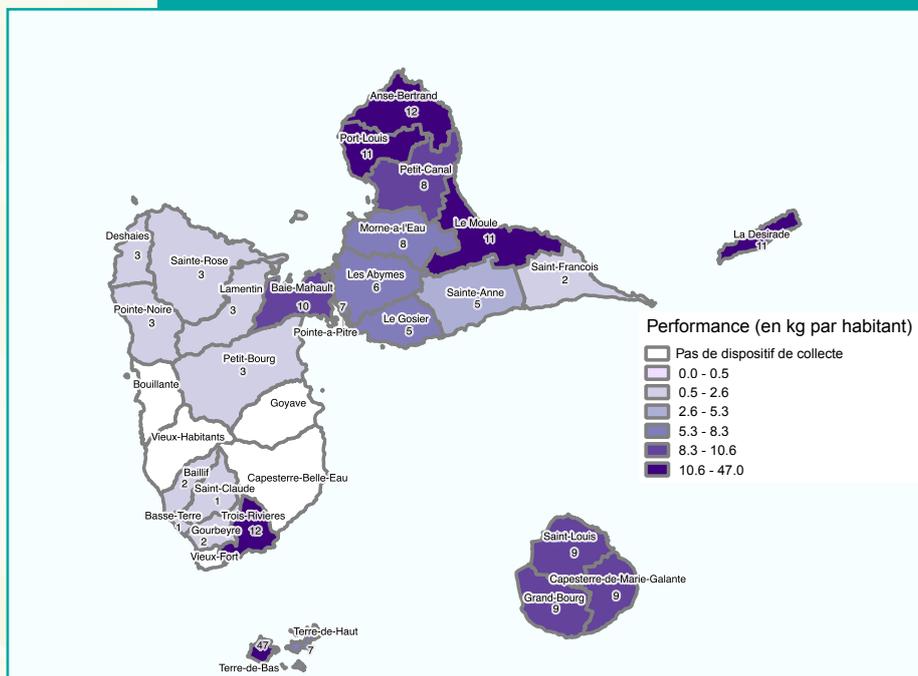


Tableau 19 : Ratio de collecte de verre ménager collecté par les collectivités en kilogramme par habitant

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
CANBT	Kg/hab.	2,6	6,7	6,8	7,3	10,4	5,6	5,5	2,5	
	Évolution interannuelle		158%	1%	7%	42%	-46%	-3%	-54%	
CAGSC	Kg/hab.			2,0	1,7	2,4	1,9	2,4	2,6	
	Évolution interannuelle				-15%	40%	-23%	28%	28%	
Périmètre SYVADE	CCMG	Kg/hab.				8,6	7,1	8,2	9,2	
		Évolution interannuelle					-18%	16%	12%	
	CANGT	Kg/hab.					9,8	9,6	9,0	9,9
		Évolution interannuelle						-3%	-6%	11%
	Cap Excellence	Kg/hab.							7,0	7,46
		Évolution interannuelle								6 %
CARL	Kg/hab.							6,6	4,7	
	Évolution interannuelle								-28%	
TOTAL Guadeloupe (dont déchèteries)	Kg/hab.	2,6	3,6	4,8	5,45	6,3	5,4	5,85	5,47	
	Évolution interannuelle		38%	33%	-14%	16%	-14%	8%	-7%	

Sources : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL

Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : communes de La Désirade et Terre-de-Haut
NB : Les performances présentées ne font pas la distinction entre les emballages collectés en apport volontaire et en porte-à-porte.

Performance de la filière

En 2017, la quantité de verre collectée en bornes d'apport volontaire repart à la baisse et revient à son niveau de 2013. Ces résultats globaux sont constatés d'une collectivité à l'autre.

La CANGT atteint presque 10 kg collectés par habitant tandis que les performances de la CANBT s'écroulent de moitié jusqu'à 2,5 kg par habitant. Les résultats constatés en Guadeloupe (5,47 kg/hab/an) sont très inférieurs aux performances nationales.

(source : données SINOE, 2015)

• 5.2.5 - Les emballages ménagers

Définition : le terme déchet d'emballages désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente, et dont le détenteur se défait après utilisation des produits qu'ils contenaient. Il s'agit de boîtes en carton, de film plastique, papiers, cartons... Entrent également dans cette catégorie les journaux et les magazines.

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, la collecte des emballages ménagers s'effectue soit par apport volontaire des ménages en bornes d'apport volontaire soit par ramassage en porte-à-porte des poubelles jaunes. À la différence de la filière verre, le performance de la collecte des emballages dits légers a été régulière jusqu'à doubler entre 2010 et 2017. Les emballages sont par la suite acheminés dans un centre de tri en vue d'être triés, conditionnés puis expédiés vers les filières de recyclage hors du territoire. L'éco-organisme qui organise la filière est Citéo (anciennement Éco-Emballages).

Collecte des emballages contre gratification, centre commercial Destreland



GISEMENT THÉORIQUE

60 624 tonnes
(données 2011,
MODECOM 2012)

COLLECTE

Comment :
Porte-à-porte chez les ménages
Apport volontaire en bornes
Apport volontaire en déchèteries

Acteurs :
Collectivités et ménages

Collecté : 3 131 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
Tri, conditionnement

Acteurs :
ECODEC

Prétraité : 2 037 tonnes

VALORISATION MATIÈRE

Comment :
Recyclage plastiques,
papier, métaux

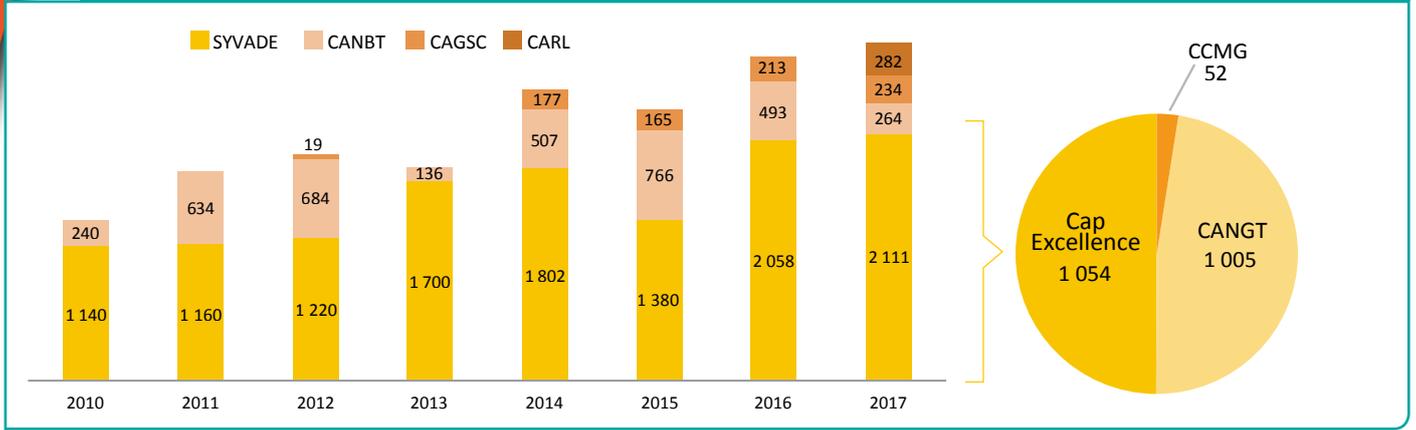
Où :
Hors territoire

STOCKAGE

Comment :
Enfouissement

Acteurs :
ISDND Gabarre

Attention : la différence constatée entre les tonnages collectés et prétraités est probablement liée aux méthodes différentes de comptabilisation des données par les acteurs.



Sources : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
 Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : communes de La Désirade et Terre-de-Haut

Tableau 20 : Ratio de collecte emballages ménagers collectés par les collectivités de Guadeloupe entre 2010 et 2017

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
CANBT	Kg/hab.	5,0	13,3	14,4	2,9	6,4	9,7	6,3	3,4	
	Évolution interannuelle		165%	8%	-80%	123%	52%	-35%	-47%	
CAGSC	Kg/hab.			0,5		2,1	2,0	2,6	2,9	
	Évolution interannuelle						6%	-30%	-11%	
Périmètre SYVADE	CCMG	Kg/hab.				4,0	4,1	4,7	9,2	
		Évolution interannuelle					1%	16%	12%	
	CANGT	Kg/hab.					7,9	9,3	17,1	9,9
		Évolution interannuelle						17%	84%	11%
Cap Excellence	Kg/hab.							10,3	7,46	
	Évolution interannuelle								6%	
CARL	Kg/hab.							6,0	6,9	
	Évolution interannuelle								15%	
TOTAL Guadeloupe (dont déchèteries)	Kg/hab.	3,4	4,4	4,8	4,5	5,6	5,7	6,9	7,7	
	Évolution interannuelle		29%	9%	-6%	24%	2%	21%	12%	

Source : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL
 Données non communiquées : 2010 par CASBT et CCMG ; données non communiquées en 2015 et 2016 : communes de La Désirade et Terre-de-Haut
 NB : Les performances présentées ne font pas la distinction entre les emballages collectés en apport volontaire et en porte-à-porte.

Performance de la filière

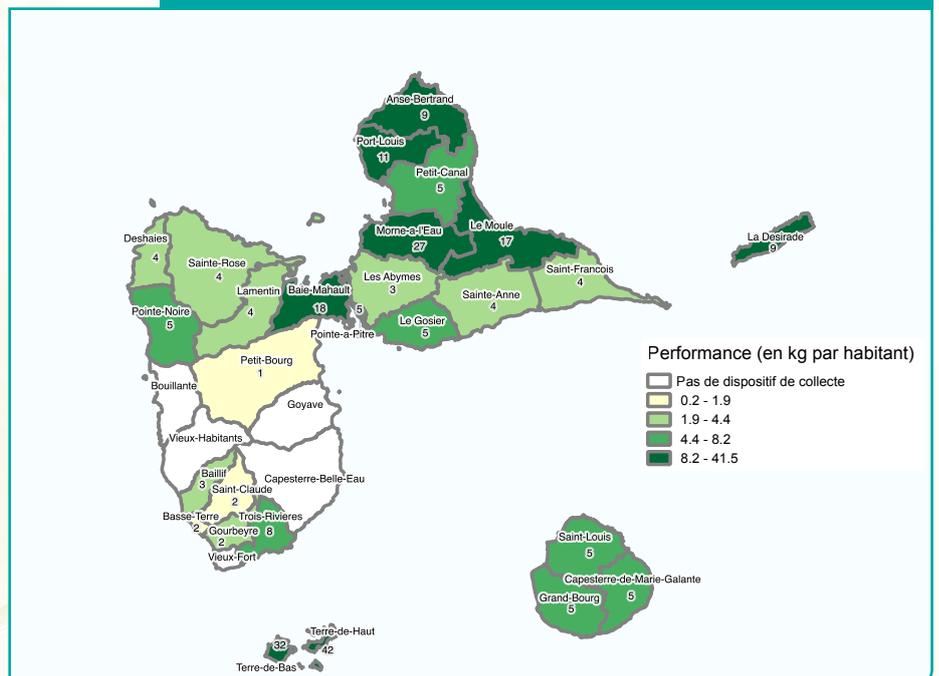
En 2017, 26 communes et non plus 27 (les 26 bornes de Goyave ayant été retirées) sont équipées pour la collecte sélective en apport volontaire.

Les tonnages collectés affichent une nette progression (+ 12 %) depuis 2016 et + 123% depuis 2010. Malgré cette nette augmentation, les tonnages collectés d’emballages ménagers en Guadeloupe restent moins importants (7,7 kg/hab. en 2016) que dans l’hexagone (16 kg/hab./an).

(source : SINOE 2014).

On peut noter la performance exceptionnelle de Morne à l’Eau avec son dispositif mixte apport volontaire – porte-à-porte qui a augmenté de 75%. Elle atteint 27 kg/hab/an en 2017, ce qui est un niveau de performance nettement supérieur à la moyenne hexagonale.

Carte 15 Ratio de collecte des emballages par habitant en 2017



• 5.2.6 - Les pneus usagés

Définition : les pneumatiques usagés sont composés de caoutchouc, d'acier et de textile.

Ils peuvent être séparés en 2 catégories :

- les pneumatiques usagés récupérables (PUR) pouvant faire l'objet d'une revente d'occasion directe ou d'une revente d'occasion après remise en état du pneu (technique de recharge) ;
- les pneumatiques usagés non récupérables (PUNR) qui après collecte sont orientés vers une filière spécifique de traitement. Les pneus abandonnés sont des gîtes potentiels pour les larves de moustiques, ce qui représente un

véritable enjeu sanitaire pour la Guadeloupe (chikungunya, dengue, zika).

- **Fonctionnement de la filière :** les professionnels de l'automobile sont tenus de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils ont eux-mêmes vendus l'année précédente. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de collecte par apport volontaire des pneumatiques usagés en déchèterie. Les pneus étant constitués de trois types de matériaux (caoutchouc, ferraille, textile), leur traitement consiste à les séparer et à broyer le caoutchouc pour en faire de la poudrette.

- Localement, Ecodec produit de la poudrette de caoutchouc et la recycle en partie sous forme d'éco-dalles. La ferraille quant à elle est recyclée dans l'hexagone et le textile est stocké à l'ISDND de la Gabarre. L'éco-organisme local qui organise la filière est l'association TDA (traitement des déchets automobiles).

VALORISATION MATIÈRE du caoutchouc

Comment :
Recyclage du caoutchouc et fabrication d'éco-dalles
Acteurs : ECODEC
Valorisé : 1 904 tonnes

GISEMENT THÉORIQUE

5 000 tonnes
(données ADEME, 2014)

COLLECTE

Comment :
Porte-à-porte chez les professionnels automobiles et centres VHU agréés
Acteurs :
AER, SNR, TDA
Collecté : 3 456 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
Broyage
Séparation caoutchouc/ferraille/textile
Acteurs :
ECODEC
Prétraité : 3 456 tonnes

VALORISATION MATIÈRE de la ferraille

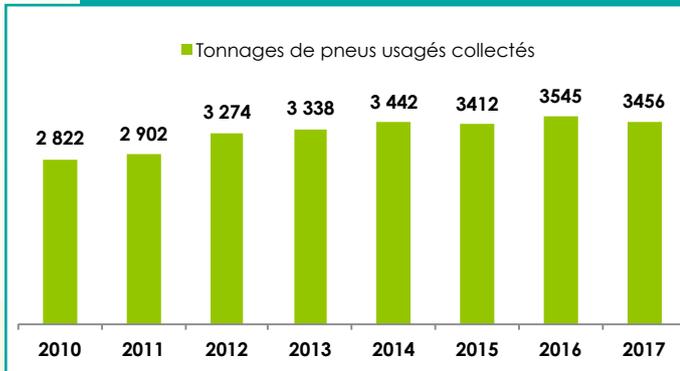
Comment :
Recyclage de la ferraille
Acteurs : NC
Où :
Hors-territoire

STOCKAGE

Comment :
Enfouissement du textile
Acteurs :
ISDND Gabarre et SITA Espérance

24

Évolution des tonnages de pneus usagés collectés chez les professionnels



Sources : TDA

Tableau 21 - Ratio de collecte des pneus collectés par les professionnels en kg/hab

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apport volontaire	Kg/hab.	7	7,17	8,08	8,23	8,53	8,49	8,86	8,86
	Évolution interannuelle		+ 2 %	+ 14 %	- 2 %	- 4 %	- 0,5 %	+ 4,4 %	- 2 %

Source : TDA

Pneus usagés AER, LAMENTIN



• 5.2.7 - Les déchets d'activités économiques (DAE)

Définition : on appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Ce sont des déchets non dangereux issus des entreprises :

- entreprises industrielles et du BTP ;
- artisans et commerçants ;
- services publics (écoles, administrations...) ;
- professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins...) ;
- services tertiaires ;
- particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports...).

Le terme DAE est désormais préféré à DIB (déchets industriels banals), utilisé afin de tenir compte de la diversité d'activités produisant ces déchets. Les déchets assimilés sont des DAE que l'on peut considérer au titre de la circulaire du 28 avril 1998, comme « les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers ».

Fonctionnement de la filière : l'essentiel des DAE sont collectés séparément par des opérateurs privés. Une fraction des DAE est collectée par le service public. C'est la part dite « assimilée » des DMA (déchets ménagers et assimilés) car ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

Une fois collectés, les DAE sont regroupés, triés et conditionnés avant d'être expédiés dans des filières de recyclage en France hexagonale. La part non valorisable est stockée en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux).

Collecte sélective des déchets au sein d'une administration



GISEMENT THÉORIQUE

160 000 tonnes

(source : *Étude sur les déchets d'activité économique de la Guadeloupe, 2017*)

COLLECTE

Comment :

Porte-à-porte par un prestataire de l'entreprise, apport volontaire de l'entreprise en centre de tri

Acteurs :

Entreprises et/ou leur prestataire

Collecté : NC

PRÉTRAITEMENT

Comment :

Regroupement, tri et conditionnement

Acteurs :

ECODEC, Caribéenne de recyclage

Prétraité : 25 514 tonnes

VALORISATION MATIÈRE

Comment :

Recyclage des matériaux

Où :

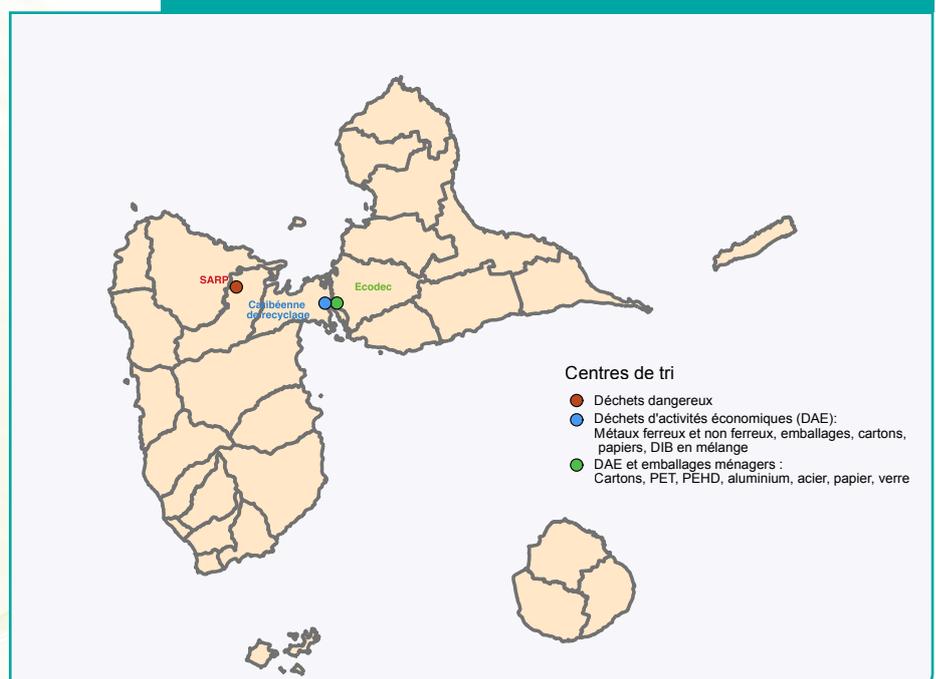
France métropolitaine

Performance de la filière

Les déchets d'activité économique accueillis en centres de tri se stabilisent en 2017 (-1 %) après une augmentation sensible de 2012 à 2016 (+225 %). Cette évolution est positive car elle indique qu'un nombre croissant d'entreprises systématisent l'orientation de leurs déchets vers des filières dédiées.

Carte 16

Localisation des centres de tri des déchets dangereux et non dangereux



• 5.2.8 - Les médicaments non utilisés (MNU)

Définition : les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des produits qui peuvent être potentiellement dangereux pour l'environnement s'ils sont jetés dans le réseau d'eaux usées, dans la nature ou par le biais des émissions de certains modes de leur traitement. Ils peuvent également présenter un risque pour la santé humaine en cas de mésusage (confusion, utilisation de médicaments périmés).

Fonctionnement de la filière : un système spécifique de collecte en pharmacie a été mis en place. Ainsi, toutes les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers. Les médicaments doivent être rappor-

tés avec leur emballage. Si les emballages sont vides de tout médicament, ils doivent être mis dans le tri sélectif organisé par les collectivités. D'autre part, une fois collectés, ils sont détruits par incinération dans une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). Leur redistribution humanitaire n'est plus autorisée à compter du 1^{er} janvier 2009. Depuis cette date, la totalité du gisement de MNU est détruite par incinération avec valorisation énergétique.

Cette filière ne prend en charge que les médicaments à usage humain des particuliers. Ainsi, elle ne prend pas en charge les produits vétérinaires, par exemple. L'éco-organisme en charge de cette filière est Cyclamed.



Médicaments non utilisés

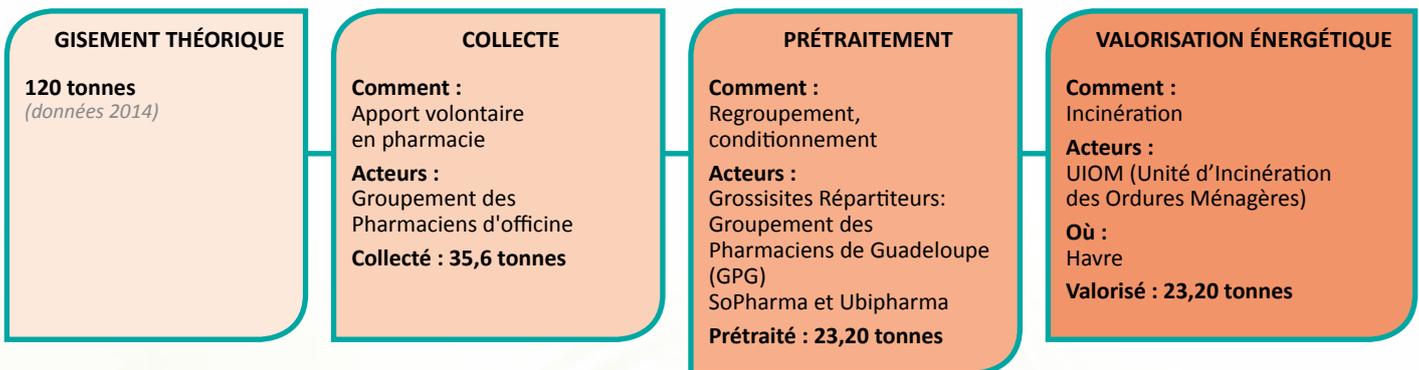


Tableau 22 - Ratio de collecte des MNU prétraités en gramme par habitant

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
g/hab.	21	50	43	53	43	97	74	50	70	85	71	58	89
Évolution interannuelle	- 46 %	+ 136 %	- 15 %	+ 22 %	- 17 %	+ 124 %	- 24 %	- 20 %	+ 17 %	+ 22 %	- 17 %	- 18 %	53,9 %

Source : CYCLAMED

Performance de la filière

Les données collectées montrent une progression nette de la collecte des médicaments non utilisés depuis 2001 (date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en Guadeloupe). **Après deux années moins bonnes (baisses consécutives de 17% et de 18% de 2014 à 2016), la collecte repart à la hausse en 2017.**

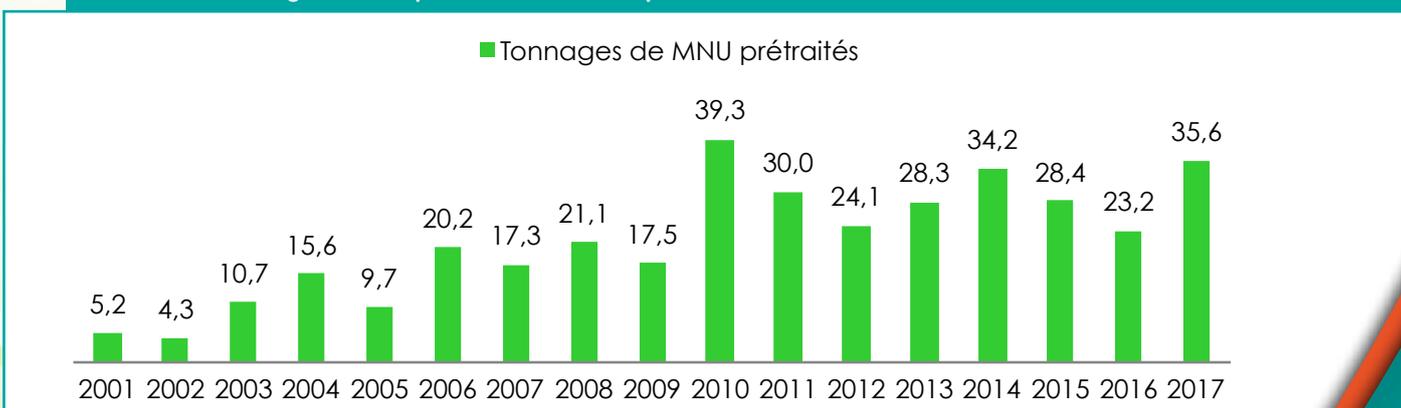
La performance demeure cependant très en deçà de la moyenne nationale et des autres régions (35,6 g/hab/an en Guadeloupe contre 60 g/hab/an en moyenne dans les DROM/COM et 164 g/hab/an en moyenne nationale).

Le gisement total de MNU en France est globalement en baisse depuis 2010 (-25 %) et est évalué à 17 600 tonnes en 2017.

(source Cyclamed – rapport d'activité 2017)

En rapportant ce gisement au territoire de la Guadeloupe au prorata du nombre d'habitants, on obtient un taux de récupération de 34%, contre 63 % au niveau national. La filière possède donc une importante marge de progrès .

25 Évolution des tonnages de MNU prétraités en Guadeloupe



Source : CYCLAMED

• 5.2.9 - Les déchets inertes

Définition : les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne brûlent pas, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une

pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. (source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999 - JOCE du 16 juillet 1999)
Exemples de déchets inertes : pierre, béton, ciment, parpaing, terre cuite, terre, cailloux, faïence, porcelaine, mélanges de ces différents déchets (appelés aussi gravats).

Fonctionnement de la filière : très récente en Guadeloupe, la filière de valorisation et de stockage de déchets inertes permet aujourd'hui de recycler les déchets de bâtiments déconstruits ou encore des déchets des travaux publics. À titre d'exemple, le béton concassé peut être valorisé sous forme de granulats, ou encore les enrobés recyclés en enrobés. Par ailleurs, une grande partie des déchets inertes est simplement réutilisée directement sur site ou sur une autre opération. Ces déchets peuvent alors être traités (concassage, criblage...) en vue d'une réutilisation dans les travaux routiers (assise de chaussée, terrassements, remblais, couche de forme...). Cette filière connaît un développement dynamique avec aujourd'hui 4 acteurs recyclant et/ou stockant des déchets inertes.



Concasseur de déchets inertes, SGB, Baie-Mahault

GISEMENT THÉORIQUE

412 000 tonnes
(Plan de Gestion Départementale des Déchets du BTP de Guadeloupe, 2008)

COLLECTE

Comment :
Apport volontaire chez les professionnels
Apport volontaire en déchèterie

Acteurs :
Gwada TP, CGB, SGEC, SGTP, Collectivités

Collecté : 18 708 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
Conditionnement

Acteurs :
Gwada TP, SGB, SGEC, SGTP

Prétraité : 18 005 tonnes

VALORISATION MATIÈRE

Comment :
Recyclage des matériaux

Acteurs :
Gwada TP, SGB, SGEC, SGTP

STOCKAGE

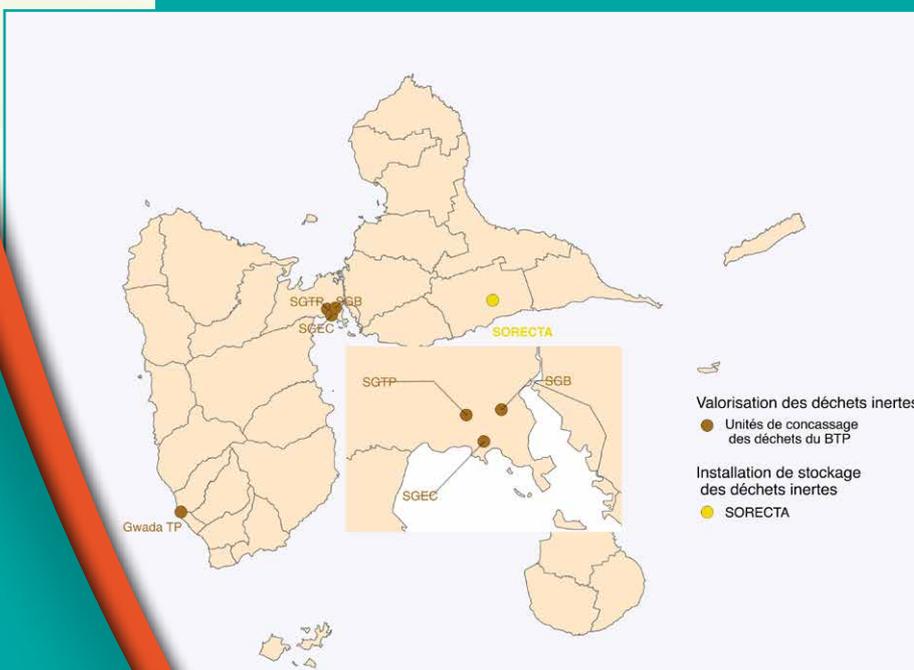
Comment :
Enfouissement

Acteurs :
ISDND, ISDI (installation de stockage des déchets inertes)

Attention : la différence constatée entre les tonnages collectés et les tonnages traités correspond aux déchets inertes stockés dans les installations

Carte 17

Centre de traitement des déchets inertes



Performance de la filière

Les marges de progression s'agissant de cette filière sont très importantes, puisqu'une faible partie du gisement théorique est aujourd'hui recyclée. Une meilleure connaissance de ce gisement, composé d'une part de l'activité économique du BTP et d'autre part des travaux réalisés par les ménages eux-mêmes, figure parmi les ambitions de la planification régionale déchets. En outre, la directive cadre adoptée en 2008 fixe des objectifs ambitieux puisque 70% en poids de ces déchets doivent être valorisés à l'horizon 2020. L'incorporation de ces déchets dans des matériaux plus nobles (béton par exemple) est une voie d'avenir prometteuse.

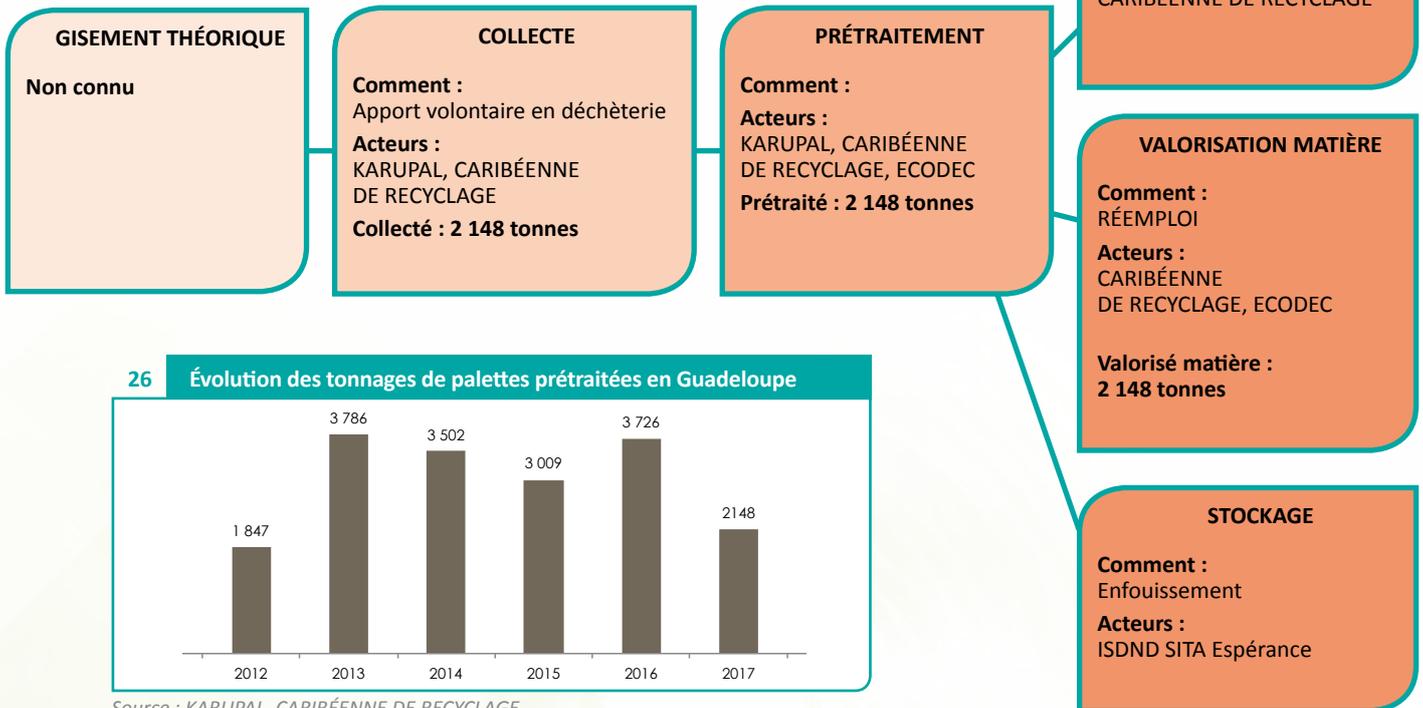
• 5.2.10 - Les palettes

Définition : les palettes sont des plateaux de chargement conçus pour permettre la manutention par des élévateurs ou des transporteurs à rouleaux. Aujourd'hui le type de palette le plus utilisé en Europe est la « palette Europe » ou « CUR-EPAL », à quatre entrées et trois semelles aux dimensions normalisées de 800 mm de largeur par 1 200 mm de longueur. La palette EUR-EPAL est protégée par deux marques déposées. Sa fabrication et sa réparation sont autorisées uniquement aux entreprises titu-

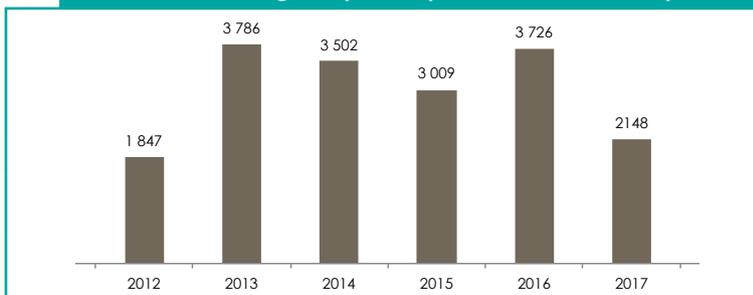
laire d'une licence d'utilisation de ces marques.

Fonctionnement de la filière : les palettes en bois sont collectées par les professionnels de la filière, ou amenées directement sur les sites de valorisation par les détenteurs pour y être réparées et valorisées. Les palettes non réparées pourront être utilisées pour fabriquer des composteurs, les bacs de culture, des poulaillers (produits développés par la société Karupal et une coopérative agricole). Par ailleurs, les palettes non réparées

peuvent également être broyées pour produire une forme de « mulch » (copeaux de bois - produit développé par ECODEC) et notamment employé par l'INRA dans le cadre d'un programme de recherche de micro ferme climato-intelligente.



26 Évolution des tonnages de palettes prétraitées en Guadeloupe



Source : KARUPAL, CARIBÉENNE DE RECYCLAGE
Les données 2017 de KARUPAL n'ont pas été transmises, la société ayant été liquidée en avril 2018

5.3 PERFORMANCE DES FILIÈRES DES DÉCHETS DANGEREUX

• 5.3.1 - Les véhicules hors d'usage (VHU)

Définition : les véhicules hors d'usage (VHU) sont les véhicules à moteur, notamment les automobiles, en fin de vie qui sont destinés à l'abandon. Les VHU génèrent diverses sortes de déchets (métaux ferreux et non-ferreux, vitrage, plastique, mousse, pneumatiques, huiles). Selon leur nature ou leur toxicité, ces derniers doivent suivre des filières de recyclage, de traitement ou d'élimination différentes afin d'être valorisés au maximum.

Fonctionnement de la filière : les VHU ne peuvent être remis par leurs détenteurs qu'à des centres VHU agréés. Ces centres agréés ne peuvent en aucun cas facturer de frais au détenteur du VHU à moins que le véhicule soit dépourvu de ses composants essentiels (groupe motopropulseur, pot catalytique, carrosserie, par exemple). Le centre VHU procède à une dépollution du véhicule hors d'usage afin d'éliminer les huiles usagées, la

batterie, le liquide de refroidissement, etc. Une fois dépolluée, la carcasse est découpée, compactée et expédiée pour être traitée et valorisée dans l'hexagone.

Par ailleurs, la directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000 impose au 1^{er} Janvier 2015 :

- un taux minimum de réutilisation et de recyclage de 85 % en masse du VHU ;
- un taux minimum de réutilisation et de valorisation de 95 % en masse du VHU.

En outre s'agissant de la Guadeloupe, les VHU abandonnés sur le bord des routes sont régulièrement ramassés par mesure d'hygiène. En effet, le Conseil Régional, mais également l'association TDA, financent la collecte de VHU sur l'ensemble du territoire.

Traitement des véhicules hors d'usage, SNR, Baie-Mahault



GISEMENT THÉORIQUE

12 000 tonnes
(données TDA 2011, issue de l'étude VHU 2012 pour mise à jour du PREGEDD)

COLLECTE

Comment :
Ramassage de VHU sur le bord des routes

Acteurs :
Collectivités, COPAME, SNR

Financeurs :
TDA, Région Guadeloupe

Collecté : 2 831 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
Dépollution, démantèlement, broyage, conditionnement

Acteurs :
8 centres VHU de Guadeloupe (AER, Autocasse, Autocasse plus, Caritrans, Garage Yéponde, Karukera Recyclage, Sainte-Rose Auto, SNR)

Prétraité : 2 831 tonnes (AER, SNR)

VALORISATION MATIÈRE

Comment :
Recyclage des matériaux et vente de pièces détachées

Où :
Hors-territoire

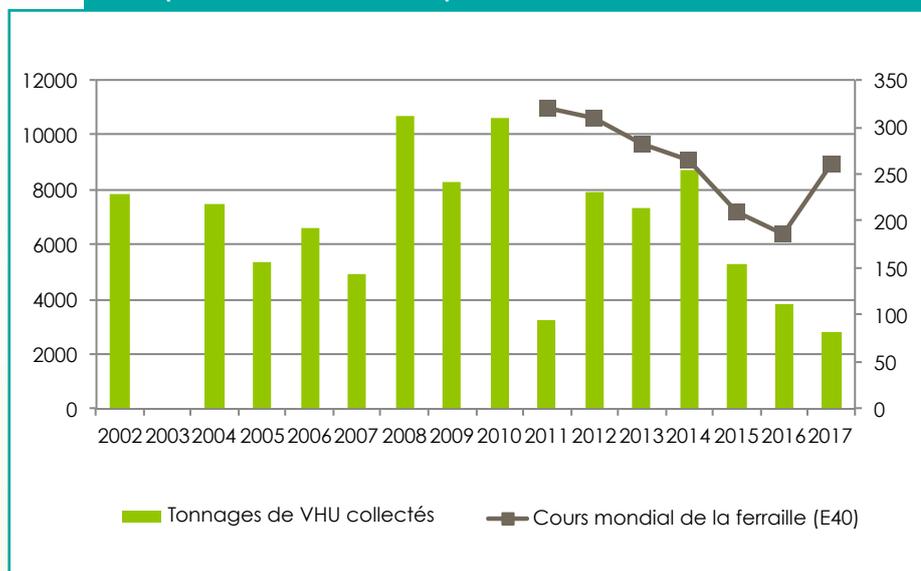
Tableau 23 - Ratio de collecte des VHU collectés en Guadeloupe en kg/hab

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Kg/hab	19,91	NC	18,8	11,8	16,4	12,1	26,6	20,5	26,2	8,0	19,5	18,1	21,5	13,2	9,5	7,11
Évolution interannuelle				- 37 %	+ 38 %	- 26 %	+ 119 %	- 23 %	+ 28 %	- 69 %	+ 142 %	- 7 %	+ 19 %	- 39 %	- 28 %	- 25 %

Source : Région Guadeloupe et TDA - Données non communiquées : 2003

27

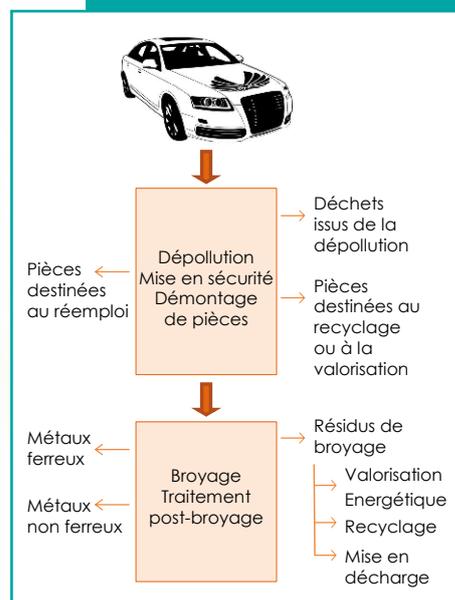
Évolution du tonnage de VHU collectés par les collectivités et les professionnels en Guadeloupe entre 2002 et 2017



Source : AER, SNR, France News Recyclage

28

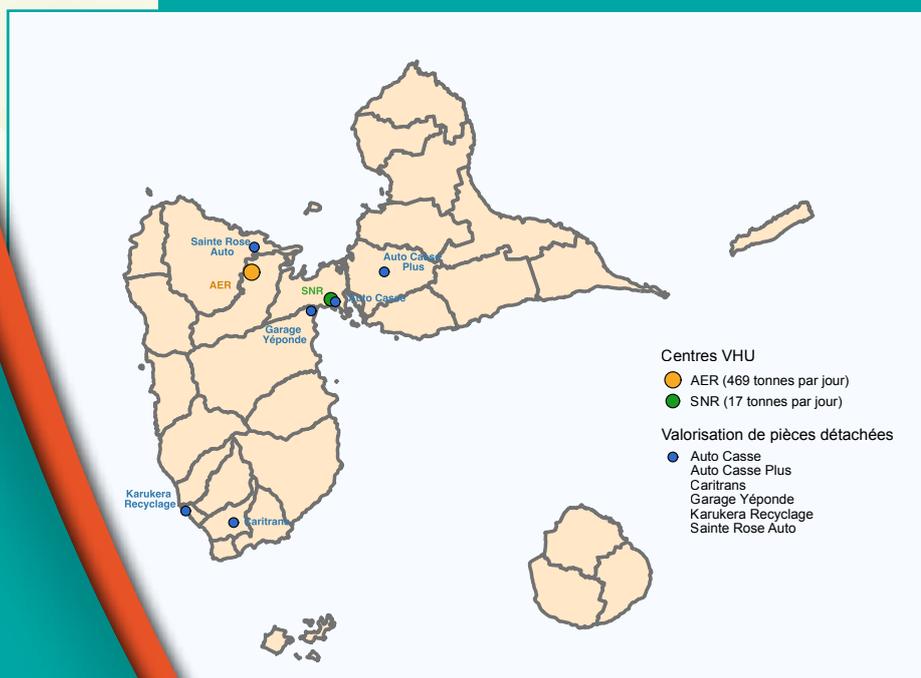
Schéma simplifié du traitement d'un VHU



Source : Monographie VHU, collection repères, ADEME

Carte 13

Centres de traitement des VHU de Guadeloupe selon leur capacité de traitement réglementaire en 2017



Source : Monographie VHU, collection repères, ADEME

Performance de la filière

En matière de collecte, il est à noter que les performances sont assez contrastées d'une année sur l'autre depuis 2002. On observe cependant une baisse marquée depuis 2014 (-67% en trois ans). Un des facteurs explicatifs de la situation est la baisse constante depuis 2012 du cours de la ferraille (E40), passé d'un cours moyen de 310 € par tonne en 2012 contre un cours inférieur à 200 € en moyenne en 2016. Cependant, le rebond du cours en 2017 (jusqu'à présent maintenu en 2018) et la relance de la collecte des VHU par le Conseil Régional devraient améliorer sensiblement les résultats de l'année 2018.

Les capacités de traitement réglementaires affichées correspondent aux capacités de traitement des déchets non dangereux (métaux, ferraille, verre confondus) des installations.

• 5.3.2 - Les huiles usagées :

Définition : les huiles minérales ou synthétiques sont issues de la distillation du pétrole et sont utilisées comme lubrifiants automobiles ou industriels. On y distingue deux types d'huiles minérales :

- les huiles noires provenant par exemple des huiles de moteur ;
- les huiles claires provenant par exemple des systèmes hydrauliques.

Fonctionnement de la filière : les huiles minérales ou synthétiques usagées sont notamment produites dans des secteurs d'activités tels que :

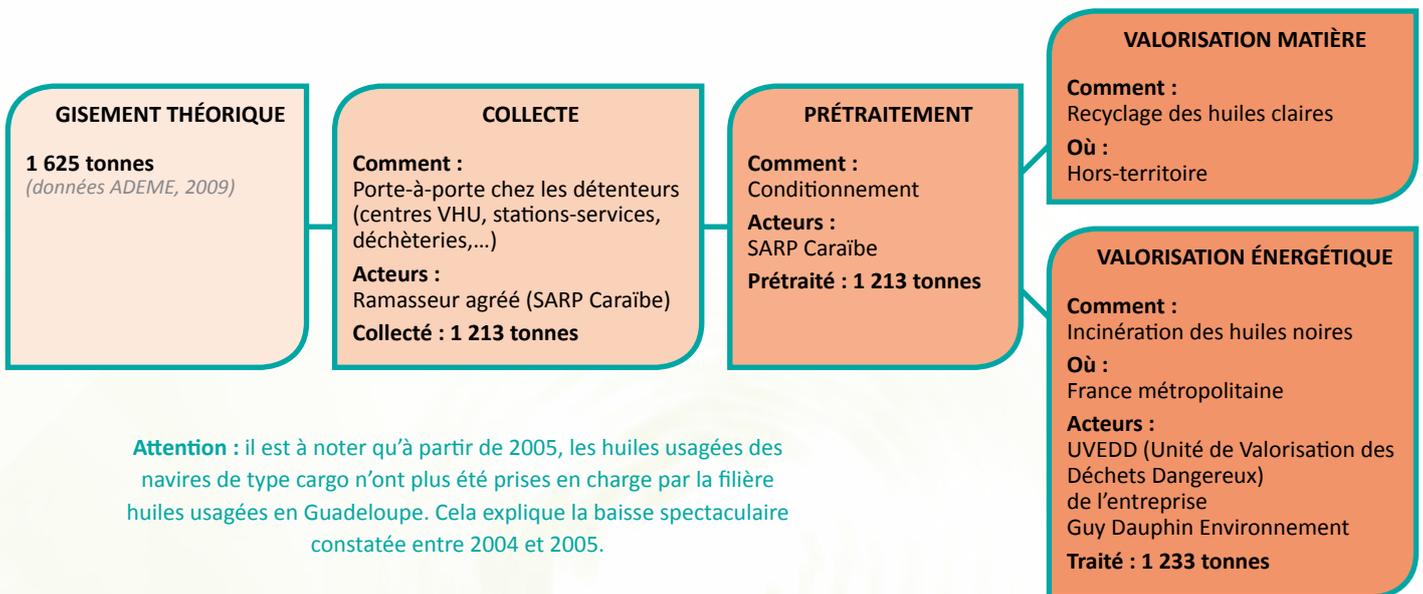
- les garages, les centres d'entretien, les stations de vidanges... ;
- les entreprises traitant des déchets contenant des huiles usagées.

Elles sont collectées par un « ramasseur agréé » en porte-à-porte dans le type d'entreprises pré-citées mais également en apport volontaire dans les déchèteries, les marinas et les ports de pêche. Il est à noter que la collecte est gratuite pour le détenteur du déchet. Ces huiles sont ensuite mises en conteneurs spécifiques puis expédiées en France métropolitaine pour être utilisées comme combustible et permettre ainsi une valorisation énergétique de ce déchet.

Il n'existe pas à ce jour d'éco-organisme dédié à ce type de déchet. Le fonctionnement de cette filière repose donc sur le ramasseur agréé et le financement en est assuré par l'ADEME (collecte et traitement).



Borne de collecte des huiles usagées, Sainte Anne



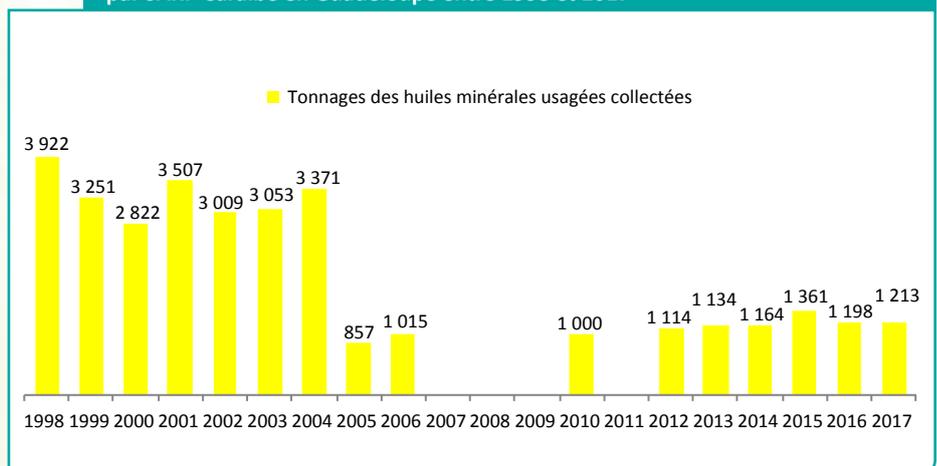
Attention : il est à noter qu'à partir de 2005, les huiles usagées des navires de type cargo n'ont plus été prises en charge par la filière huiles usagées en Guadeloupe. Cela explique la baisse spectaculaire constatée entre 2004 et 2005.

Performance de la filière

La filière huiles usagées affiche en Guadeloupe une performance assez modeste (près de 75 % de taux de collecte par rapport au gisement théorique), malgré une présence déjà ancienne. Les marges de progrès pour la collecte de ces déchets dangereux sont donc réelles. Pour la France hexagonale, le taux de collecte est proche des 100 %. 74 % de ce gisement a été traité par régénération, le reste a fait l'objet d'une valorisation énergétique.

(source SINOE données nationales 2015)

29 Évolution du tonnage des huiles minérales usagées collectées par SARP Caraïbe en Guadeloupe entre 1998 et 2017



Source : SARP Caraïbe

Tableau 24 - Ratio collecte des huiles usagées en Guadeloupe par SARP Caraïbe kg/hab

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Kg/hab	7,7	7,7	8,5	2	2,5	NC	NC	NC	2,5	NC	2,8	2,7	2,8	3,3	3,0	3,1
Évolution interannuelle	- 15 %	+ 1 %	+ 10 %	- 78 %	+ 34 %	-	-	-	-	-	-	- 2 %	+ 3 %	+ 17 %	- 12 %	+ 2 %

Source : ADEME - Données non communiquées : 2007, 2008, 2009 et 2011

• 5.3.3 - Les batteries usagées

Définition : les batteries usagées sont des accumulateurs au plomb utilisés dans le système de démarrage des moteurs. Elles contiennent des éléments tels que l'acide et le plomb qui sont particulièrement nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces déchets se retrouvent principalement chez les garagistes et autres professionnels de l'automobile. Ces batteries sont à différencier des accumulateurs divers que l'on retrouve, par exemple, dans les téléphones et ordinateurs portables...

Fonctionnement de la filière : en Guadeloupe, les importateurs de batteries adhèrent pour la plupart à l'association TDA (traitement des déchets automobiles) qui joue le rôle d'organisme de gestion de la filière (éco-organisme local). TDA a mis en place chez les garagistes et les stations-services, des points de collecte des batteries usagées sur tout le territoire guadeloupéen. Elles sont également collectées en déchèteries.

Ces batteries quittent le territoire pour la métropole où seront extraits le plastique, l'acide, le plomb et les métaux non ferreux. Le plastique est recyclé, l'acide est neutralisé, le plomb quant à lui est refondu, purifié et sera utilisé dans la fabrication de batteries neuves.

GISEMENT THÉORIQUE

Non connu actuellement

COLLECTE

Comment :
Apport volontaire en points de collecte (garages, stations-services, déchèteries)

Acteurs :
Collectivités, SNR

Collecté : 81 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
Conditionnement

Acteurs :
AER, Caribéenne de recyclage, Per antilles, SNR

Prétraité : 3 115 tonnes

VALORISATION MATIÈRE

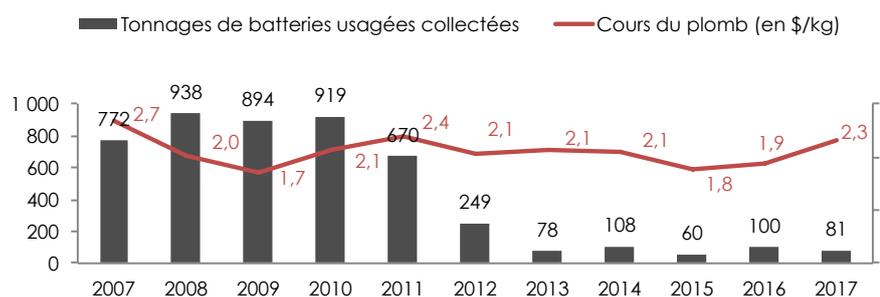
Comment :
Broyage, séparation des éléments
Neutralisation de l'acide, affinerie du plomb et recyclage du plastique

Où :
France métropolitaine

Acteurs :
Guy Dauphin Environnement (GDE)

30

Évolution des tonnages de batteries usagées collectées en entreprises en Guadeloupe entre 2007 et 2017



Source : TDA, Caribéenne de Recyclage, Per antilles, SNR, TDA

Performance de la filière

Le cours du plomb s'est élevé de manière significative après un minimum en 2009, d'où une augmentation de la valeur marchande des batteries usagées sur la même période. Ceci explique la diminution drastique constatée à partir de 2012 des tonnages de batteries usagées en déchèteries et points de collectes. Le flux de déchets est alors reporté au profit d'apport direct dans les unités autorisées. Certaines déchèteries ont ainsi décidé d'arrêter la collecte des batteries.

Tableau 25 - Ratio de collecte des batteries usagées collectées par SARP Caraïbes en Guadeloupe en kilogramme par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Kg/hab	1,9	2,3	2,2	2,3	1,7	0,6	0,2	0,3	0,15	0,25	0,20
Évolution interannuelle		+ 21 %	- 5 %	+ 2 %	- 27 %	- 65 %	- 67 %	+ 16 %	- 44 %	+ 40 %	- 20 %

Source : TDA, AER

Source : TDA, Caribéenne de Recyclage, Per antilles, SNR, TDA

Batteries usagées



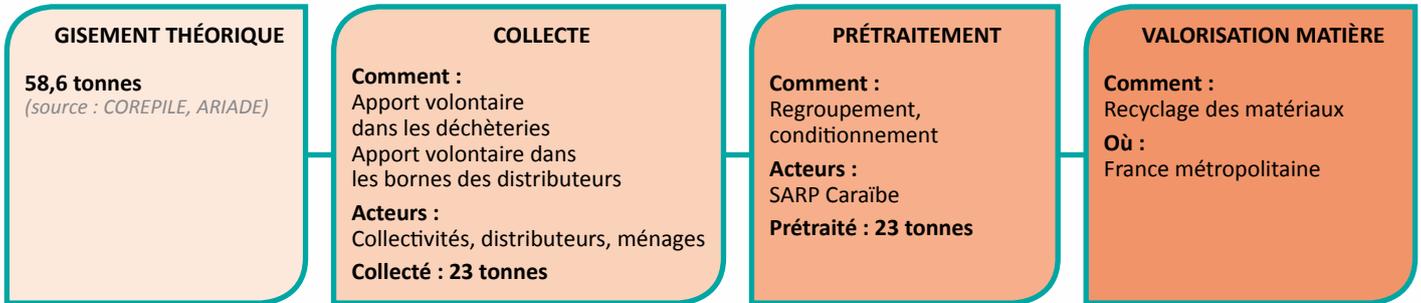
• 5.3.4 - Les piles & accumulateurs

Définition : les piles et accumulateurs sont des générateurs électrochimiques utilisés comme source d'énergie principale ou secondaire dans de nombreux équipements électriques ou électroniques (EEE) ou dans des véhicules. Ils peuvent être composés d'un ou plusieurs éléments connectés entre eux.

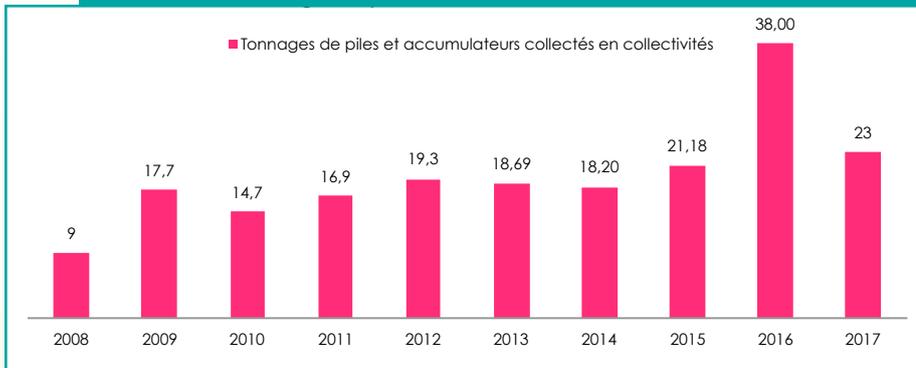
Fonctionnement de la filière : les piles et accumulateurs sont collectés par les collectivités en déchèterie et par les distributeurs via des bornes. Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri des déchets dangereux en vue d'un conditionnement et envoi dans une filière de valorisation hors-territoire. L'Éco-organisme responsable de cette filière est Corépile.



Piles usagées



31 Évolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés en collectivités



Source : COREPILE, C2D Consulting

Performance de la filière

La filière pile affiche des résultats régulièrement en progression depuis 2008, avec notamment un pic de collecte en 2016. Pour autant, la performance reste en deça de la moyenne nationale de 136 g/habitant/an en 2017, ce qui correspond à un taux de collecte de 45,4 %.

En application de la directive européenne n° 2006/66/CE, l'objectif national était justement de 45 % pour 2016 (retranscrit dans les articles R-543-124 à R-543-136 du Code de l'environnement).

Tableau 26 - Ratio de collecte des piles et accumulateurs collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe en gramme par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
g/hab	22	44	36	42	48	46	45	53	95	58
Évolution interannuelle		+ 97 %	- 17 %	+ 15 %	+ 14 %	- 3 %	- 2 %	+ 17 %	+ 80 %	- 29 %

Source : Corépile, C2D Consulting

• 5.3.5 - Les déchets d'équipement électrique & électronique (D3E)

Définition : ces déchets sont très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (électroménagers, matériels audiovisuels, informatiques, bureautiques et de télécommunication, lampes).

Fonctionnement de la filière : les D3E ménagers sont collectés par les collectivités soit en porte-à-porte via une collecte spécifique (encombrant), soit en apport volontaire dans les déchèteries et chez les distributeurs selon le principe du 1 pour 1 ou du 1 pour 0 pour les petits appareils ménagers. (1 pour 1 : à l'achat d'un appareil

neuf, votre magasin a l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil équivalent). Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement en vue d'un prétraitement et envoi dans une filière de valorisation hors du territoire.

Les D3E des professionnels doivent être directement déposés en centre de tri et de conditionnement.

Les lampes sont acheminées vers l'unique centre de traitement des déchets dangereux de l'île qui en assurera le conditionnement et l'exportation vers une filière de valorisation hors du territoire.

D3E en provenance de Martinique destinés à être traités dans l'installation de AER, Lamentin



GISEMENT THÉORIQUE

D3E ménagers :
4 500 tonnes
D3E professionnels :
3 460 tonnes
 (données 2011 issues de l'étude D3E 2012 pour mise à jour du PREGEDD)
Lampes : 130 tonnes
 (source : PREGEDD)

COLLECTE

Comment :
 Porte-à-porte chez les ménages
 Apport volontaire en déchèterie et chez les distributeurs
Acteurs :
 Collectivités, distributeurs, ménages
Collecté D3E ménagers :
3 630 tonnes
Collecté D3E Professionnels :
194 tonnes
Collecté lampes : 12,9 tonnes

PRÉTRAITEMENT

Comment :
 Regroupement, tri et conditionnement
Acteurs :
 AER pour les D3E, SARP Caraïbe pour les lampes
Prétraité D3E : 3 368 tonnes
Prétraité lampes : 12,9 tonnes

VALORISATION MATIÈRE

Comment :
 Recyclage des matériaux
Où :
 France métropolitaine

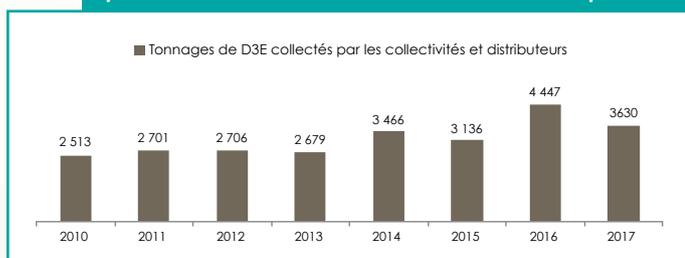
Tableau 27 - Évolution du tonnage de D3E collectés par les collectivités et distributeurs

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ménagers	Distributeurs	586	636	636	504	568	588	709	801
	Collectivités	1 927	2 065	2 064	2 175	2 867	2 495	3 578	3368
Professionnel						32	53	160	194
TOTAL		2 513	2 701	2 700	2 679	3 466	3 136	4 447	4 363

Source : AER

32

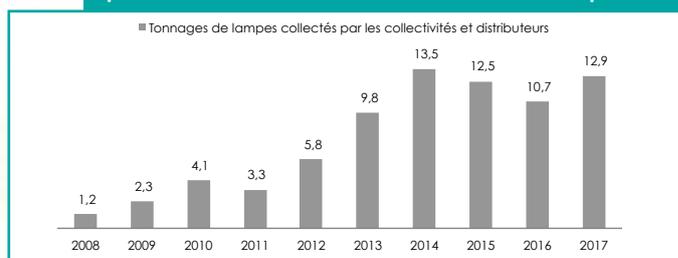
Évolution des tonnages de D3E collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe



Source : OCAD3E, C2D Consulting

33

Évolution des tonnages de lampes collectés par les collectivités et distributeurs en Guadeloupe



Source : RECYCLUM, C2D Consulting

Tableau 28 - Ration de collecte des lampes par les collectivités et les distributeurs en kg/hab

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
g/hab	3	6	10	8	14	24	34	31	27	32
Évolution interannuelle		+98%	+75%	-1%	+45%	+68%	+38%	-9%	-14%	+21%

Source : RECYCLUM, C2D Consulting, données non communiquées tonnages distributeurs 2010 à 2012 et tonnage collectivités 2010 à 2012

Performance de la filière

La filière des DEEE progresse régulièrement depuis 2010, malgré une baisse en 2017. Les performances ont en effet augmenté de 44% entre 2010 et 2017. Après avoir diminué de manière significative de 2014 à 2016 (-21%), la collecte est à nouveau en croissance pour retrouver le niveau de 2014. En 2017, les tonnages collectés ne représentent toutefois que 10% du gisement.

Point de collecte des lampes au centre commercial Destreland



• 5.3.6 - Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)

Définition : les DASRI sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Les déchets d'activités de soins relèvent de trois gisements principaux :

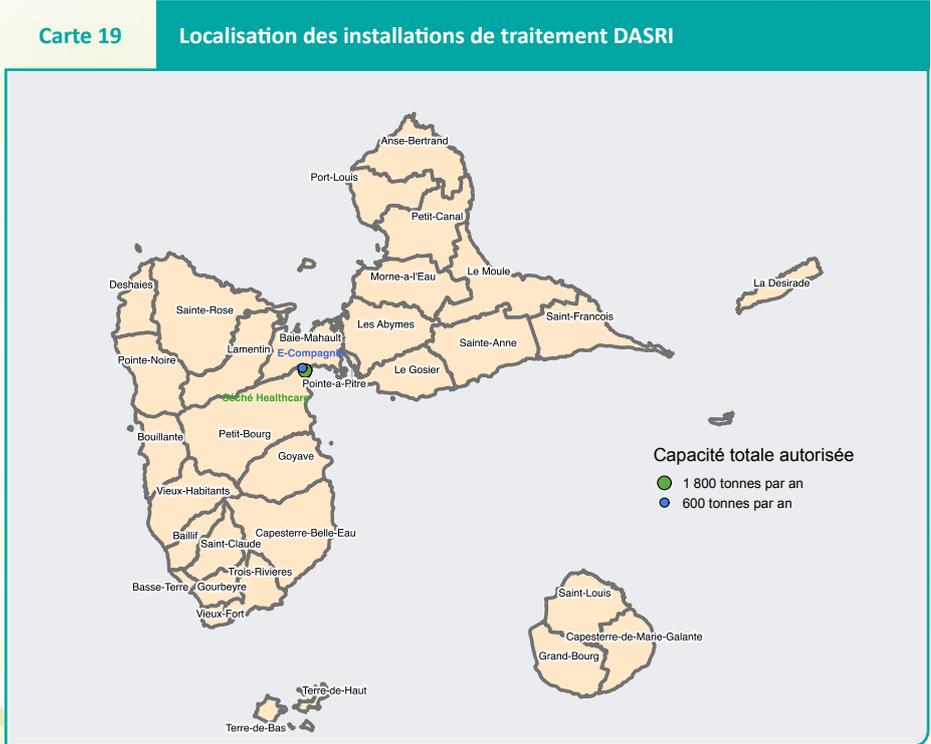
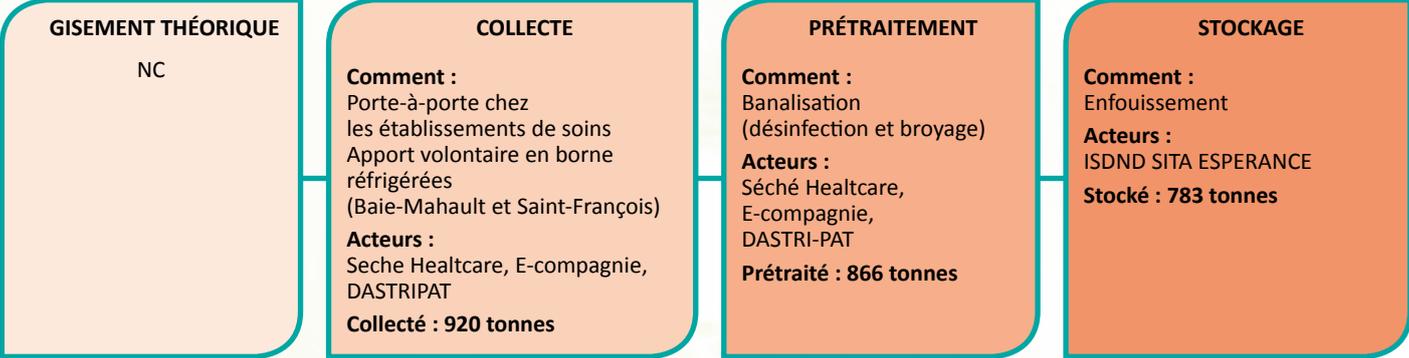
- les établissements de santé (cliniques, hôpitaux, pharmacie...);
- les diffus (professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers...);
- les patients en auto traitement.

Fonctionnement de la filière : au sein des établissements de soins, les DASRI sont regroupés dans des bacs en plastique qui sont scellés de façon définitive une fois pleins. Ils sont également collectés en points d'apport volontaire réfrigérés dans certaines collectivités (Baie-Mahault et St-François). Par la suite, ils sont collectés et subissent un traitement de banalisation (désinfection et broyage). Ils sont alors considérés comme des déchets non dangereux et traités comme des déchets ménagers et assimilés (DMA), ce qui permet réglementairement de les enfouir dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), au même titre que



des ordures ménagères résiduelles (OMR). Par ailleurs en 2014, les DASRI PAT (du patient en auto traitement : coupants, tranchants) ont fait

l'objet d'une collecte dans certaines pharmacies de la Guadeloupe. Ces déchets sont aujourd'hui banalisés (désinfectés et broyés).



Performance de la filière

L'ensemble des DASRI des établissements de santé font l'objet d'une collecte et d'une banalisation. Il en va de même pour les DASRI produits par les principaux professionnels de santé.

• 5.3.7 - Les déchets d'origine agricole : Les produits phytosanitaires

Définition : ce sont les déchets issus de produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture. Ils sont de plusieurs types.

Les déchets dangereux :

- les PPNU (produits phytosanitaires non utilisés) : ce sont des produits périmés, interdits (ex : arsénite de soude) ou invendus, altérés, non identifiables (étiquetage endommagé) ;
- les EVPP (emballages vides de produits phytopharmaceutiques) : ce sont des emballages qui, après avoir été vidés, contiennent toujours

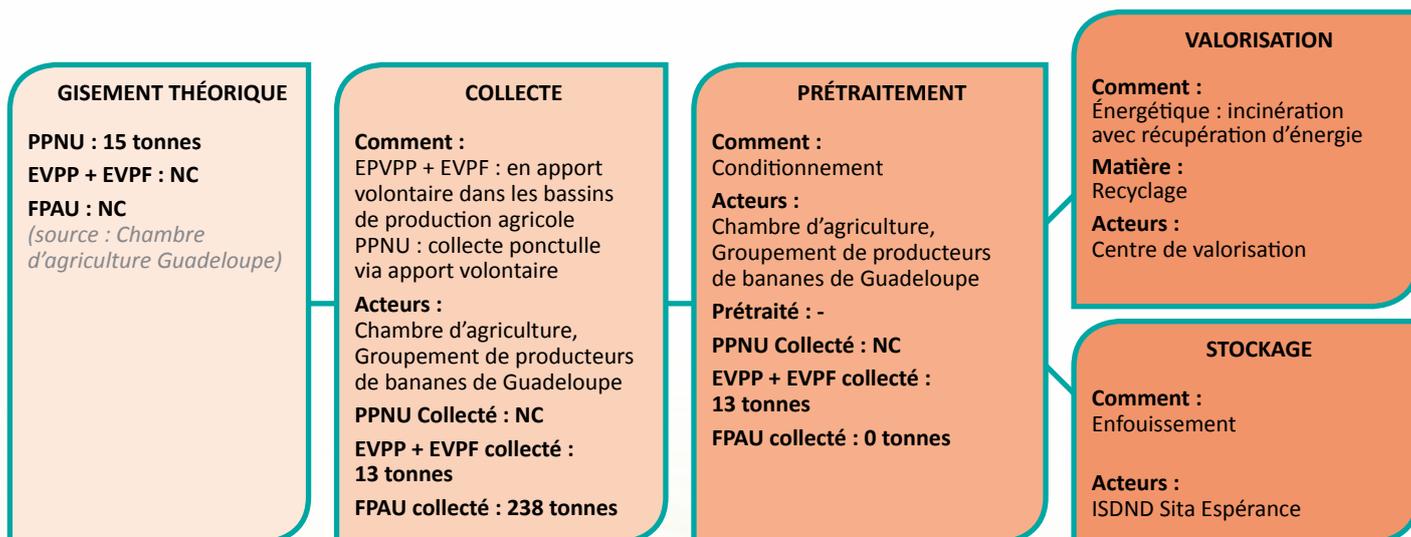
un reliquat de matières actives et ne peuvent être considérés comme des déchets banals. Il s'agit principalement d'emballages plastiques rigides mais aussi de bouteilles de verre, de sacs en papier, de cartons ou de fûts métalliques.

Les déchets non dangereux :

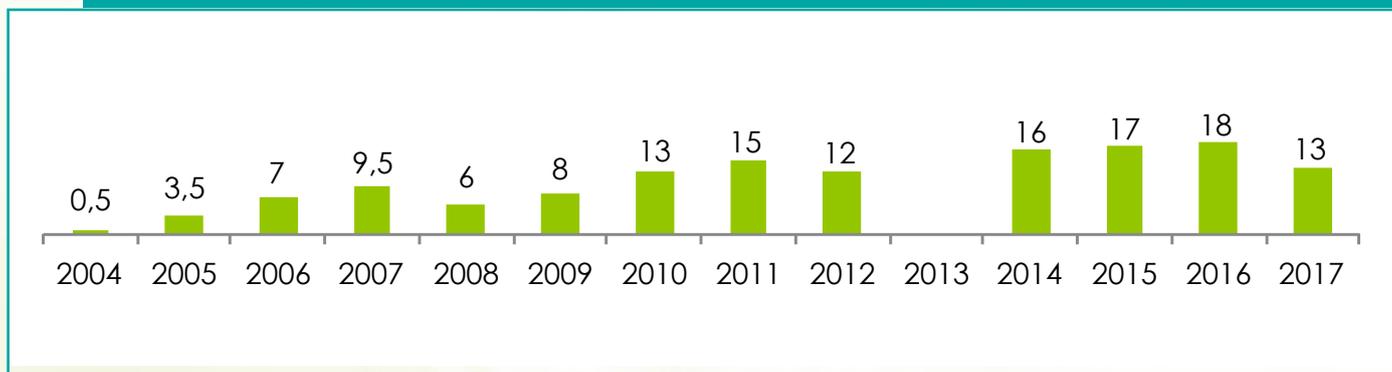
- les EVPP (emballages vides des produits fertilisants) : sacs d'engrais et d'amendement ;
- les FPAU (films plastiques agricoles usagés).

Fonctionnement de la filière : la Chambre d'Agriculture transmet aux distributeurs d'engrais et de produits phytopharmaceutiques le planning annuel des collectes.

Les collectes ont lieu dans les bassins de production agricole au plus près des agriculteurs. Plusieurs sites de collecte sont mobilisés. Ils sont par la suite transportés jusqu'au centre de tri et de conditionnement ECODEC en vue d'un prétraitement et envoyés dans une filière de valorisation hors du territoire.



34 Évolution des tonnages collectés d'EVPP et EVPF



Source : Chambre d'agriculture de la Guadeloupe, Groupement de producteurs de bananes de Guadeloupe
 Données non communiquées : 2013

Performance de la filière

Après avoir mis en place une filière pérenne de récupération des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) en 2004, la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe s'est penchée sur la problématique des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU).

C'est ainsi que, dans le cadre du dispositif Ecophyto Dom, une collecte de PPNU a été mise en place en Guadeloupe du 29 mars au 29 avril 2011 grâce au concours financier du ministère des Outre-mer.

De 2004 à 2016, près de 125 tonnes de déchets plastiques furent collectés et recyclés grâce à la participation active des agriculteurs. Aujourd'hui,

plus de 1 500 déposants ont adopté une pratique agricole durable, en éliminant les déchets de leur activité professionnelle par le biais de filière régulière.

Cependant, notre département compte plus de 7 000 exploitants et d'autres utilisateurs de produits phytopharmaceutiques tels que les collectivités territoriales, les particuliers, etc. Ces éléments traduisent une marge de progression importante.

6 - ETUDES PROSPECTIVES

6.1 LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN GUADELOUPE : RÉALITÉS ET PERCEPTIONS

Dans la continuité des dispositions de la loi du 11 février 2016, dite loi Garot, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Conseil Départemental a souhaité mener un premier état des lieux du gaspillage alimentaire en Guadeloupe. Nous en présentons ici quelques résultats clés, en l'attente d'une publication à part entière.

Définition :

« toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée, constitue le **gaspillage alimentaire** ».

En bref

Le gaspillage alimentaire est estimé à **40 000 tonnes par an**, soit plus de 10% de la production annuelle de déchets en Guadeloupe. S'agissant de la consommation, le gaspillage provenant des repas distribués dans les cantines des écoles scolaires représente à lui seul plus de 4 500 tonnes de déchets annuels.

35 Étapes de la vie d'un produit alimentaire

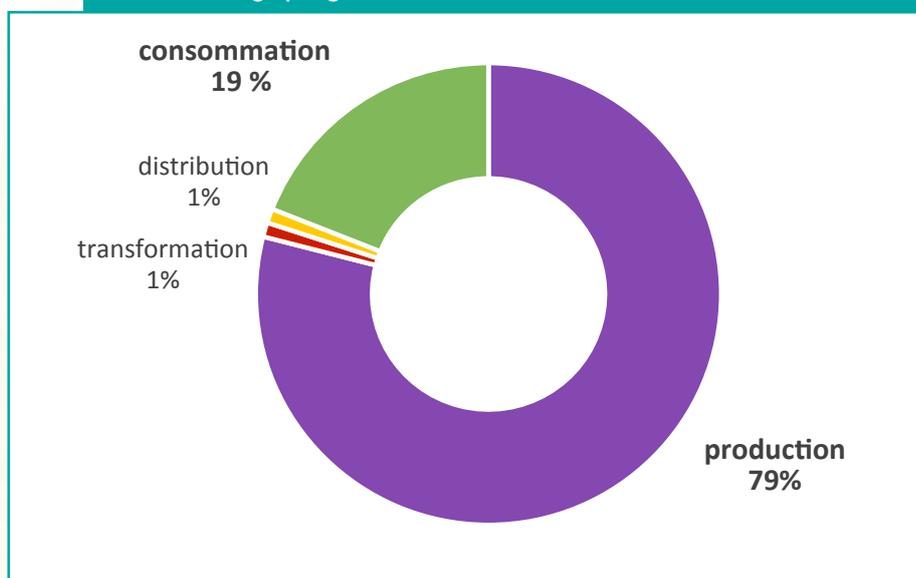


• 6.1.1 - Étape par étape

La production en Guadeloupe

S'il n'existe pas de surproduction animale en Guadeloupe, l'absence de structure d'agro transformation adaptée induit des pertes considérables après abattage. En particulier, Les têtes et la plupart des abats ne sont pas valorisés. En matière de production végétale, se sont surtout les écarts de tri et les problèmes de calibrage qui sont à l'origine des pertes. Certains produits (comme la tomate) peuvent également être abîmés par les manipulations. D'une manière générale, les producteurs estiment que les contraintes réglementaires et sanitaires (surtout pour la viande et les œufs) constituent un réel frein à la lutte contre le gaspillage alimentaire. En revanche, des accords ont été conclus par les groupements de producteurs avec des éleveurs qui récupèrent une partie des invendus pour l'alimentation de leurs animaux.

36 Ventilation du gaspillage alimentaire



L'agro-transformation

Le tissu industriel local est relativement réduit. Les pertes les plus importantes sont enregistrées au niveau de la transformation des produits de la mer et de la boulangerie.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est également freinée par la facilité de certaines pratiques. Jeter des denrées se révèle plus rapide et moins fastidieux que les trier...

On recense des unités de production dans les différents secteurs ci-après :

- la filière canne-sucre-rhum
- la farine, les produits de la boulangerie
- la transformation de produits carnés
- la transformation des produits de la mer
- la transformation des fruits et légumes
- le café
- les yaourts
- la production de jus

La distribution

Directement concernées par la loi Garot de février 2016, la grande distribution est le maillon de la chaîne le plus avancé en matière de contractualisation avec les associations caritatives.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des acteurs de la grande distribution rencontrés ont mis en place un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire. Aujourd'hui, les grands magasins spécialisés estiment que le manque de struc-

turation et le manque de moyens des associations caritatives est le principal frein à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La consommation

Il convient de distinguer la consommation hors foyer de celle réalisée dans les foyers.

Le gaspillage dans la restauration hors foyer est principalement lié à des plats préparés et non servis. Le gaspillage provient également de plats servis et non entièrement consommés. S'il est indéniable que les pertes et gaspillages dans la restauration collective

sont relativement importants, peu ou pas de partenariats avec les associations caritatives ont été mis en place à l'heure actuelle en Guadeloupe. Les restes de plats non consommés sont jetés ou parfois récupérés par les employés ou des éleveurs pour l'alimentation animale, de façon informelle.

A la maison, les entretiens réalisés ont montré que les causes du gaspillages alimentaires

étaient les suivantes, par ordre d'importance décroissant :

- les habitudes de consommation ;
- le manque de temps et d'organisation ;
- la motivation ;
- les enfants, la taille du foyer.

6.2 CARACTÉRISATION TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS EN GUADELOUPE

Les déchets d'activités économiques (DAE) sont définis par l'article R. 541-8 du code de l'environnement : « *Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage* ».

Les objectifs réglementaires environnementaux nationaux et locaux s'agissant des DAE sont particulièrement ambitieux. L'observatoire a donc lancé une étude, réalisée par H3C Caraïbes, afin de pallier le déficit de connaissance sur cette catégorie de déchets en Guadeloupe. Cette étude vise à permettre aux acteurs privés et publics de mieux appréhender les déchets des entreprises, dans une perspective d'une meilleure structuration économique et environnementale des filières.

Les objectifs de la loi :

- -10% de la quantité de DAE par unité de valeur sur la période 2010-2020
- Tri à la source des déchets organiques pour les productions supérieures à 10 tonnes par an de biodéchets
- Tri à la source des huiles alimentaires pour les productions supérieures à 60 tonnes par an
- Valorisation matière de 70% des déchets du BTP d'ici 2020

Le périmètre de l'étude

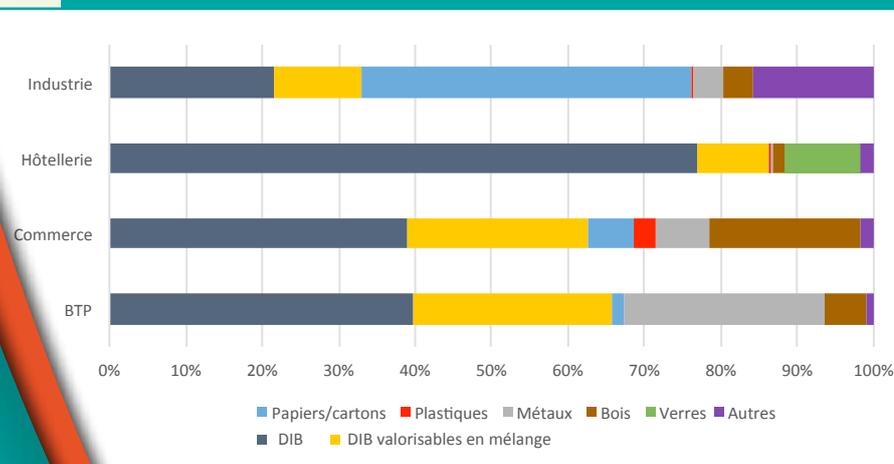
- Secteurs d'activité : Industrie, BTP, Commerce, Hôtellerie
- Nature des déchets : déchets non dangereux et dangereux, non inertes

- Exclusion des déchets ménagers assimilés (ce qui est collecté par les services publics)
- Taille d'entreprise : enquête auprès des plus de 10 salariés, des estimations ont été effectuées pour les entreprises de plus petite taille

Le contexte économique guadeloupéen :

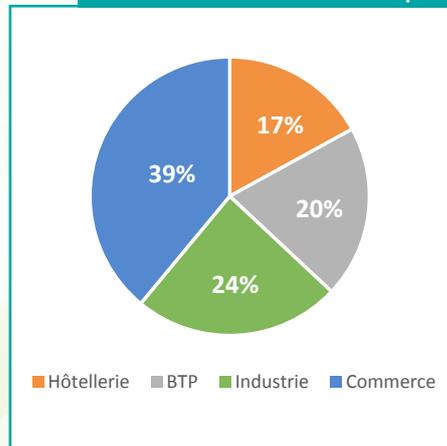
- 722 établissements concernés par l'étude, dont 14 sont situés à Marie-Galante
- 60% des emplois sont situés sur les communes de Baie-Mahault et Abymes, (principalement des industries, commerces et entreprises du BTP)
- La moitié des emplois de l'hôtellerie se répartissent entre Gosier (32%) et Sainte Anne (17%).

37 Nature des déchets produits par secteur d'activité



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

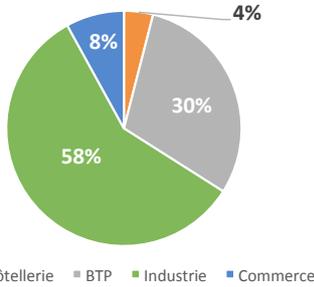
38 Répartition des salariés par secteur d'activité en Guadeloupe



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

39

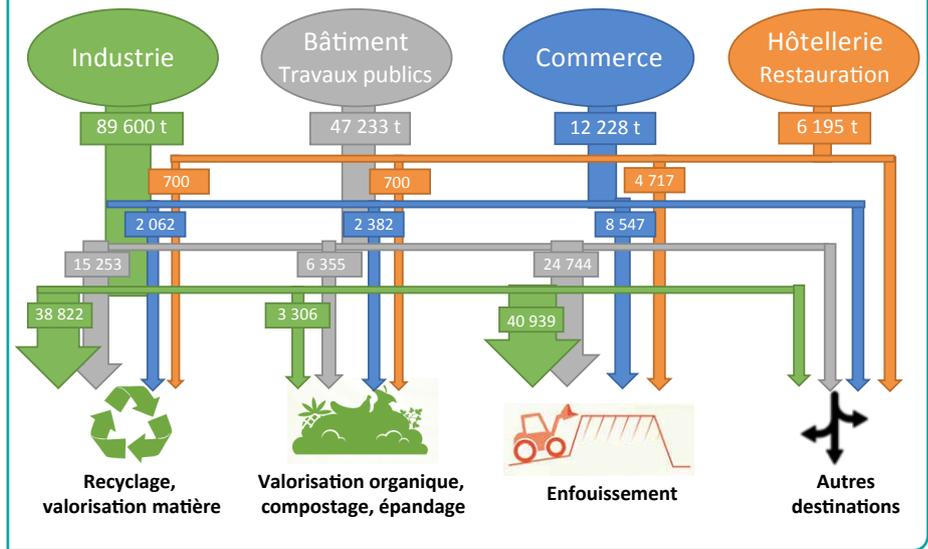
Répartition des tonnages de déchets par secteur d'activité en Guadeloupe



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

40

Mode de valorisation des DAE par secteur d'activité de l'étude



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

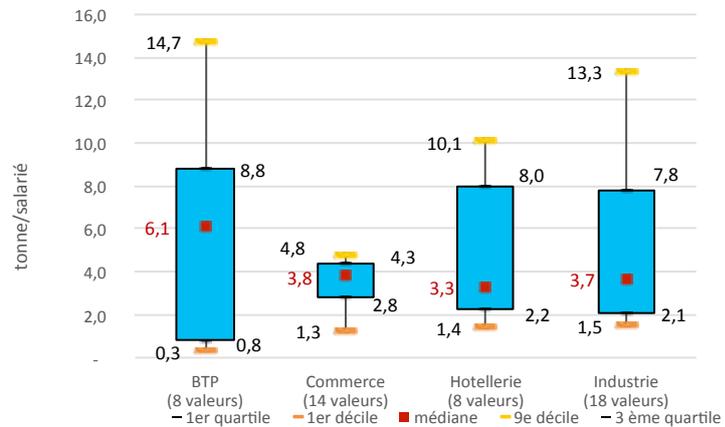
6.2.1 - Production de déchets par taille de structure

Les ratios de déchets produits par salarié présentent des variabilités importantes et ne permettent pas de dégager de grandes tendances par secteur d'activité, au vu de la diversité des entreprises (taille, activité...).

Globalement, la production de DAE est estimée en valeur médiane à **3,8 tonnes par salarié** (tous secteurs confondus) et à **19,7 tonnes par million de chiffres d'affaires**.

41

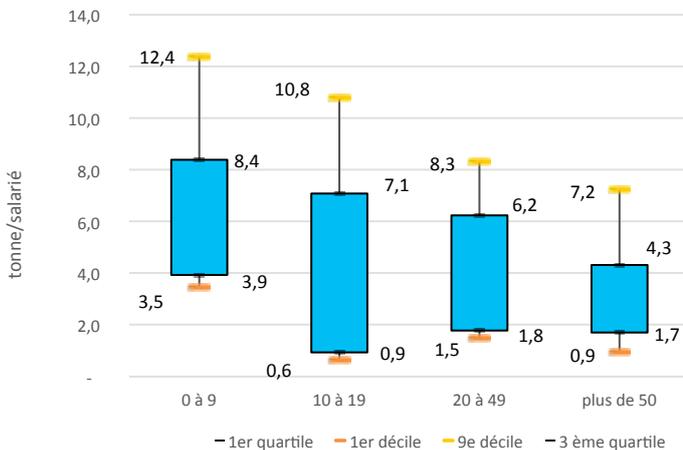
Dispersion des tonnes par salarié, par secteur d'activité



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

42

Dispersion des tonnes par salarié, par taille d'entreprise



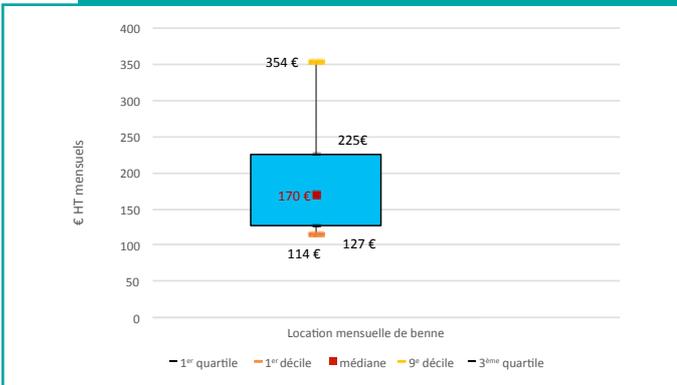
Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

6.2.2 - Reconstitution des chaînes de valeur

Pré-collecte

43

Dispersion des coûts mensuels de location de bennes de 17 entreprises en 2016

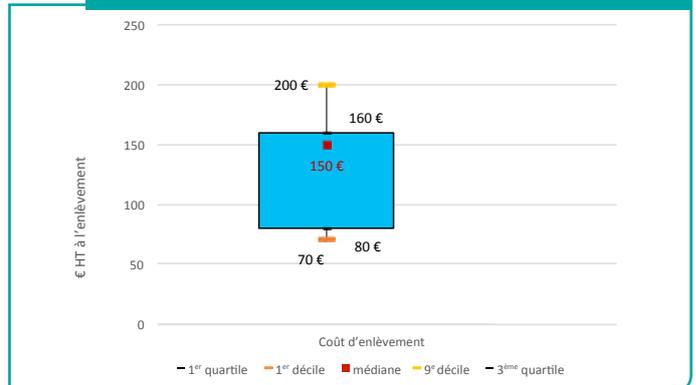


Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

Collecte

44

Dispersion des coûts d'enlèvement de 17 entreprises

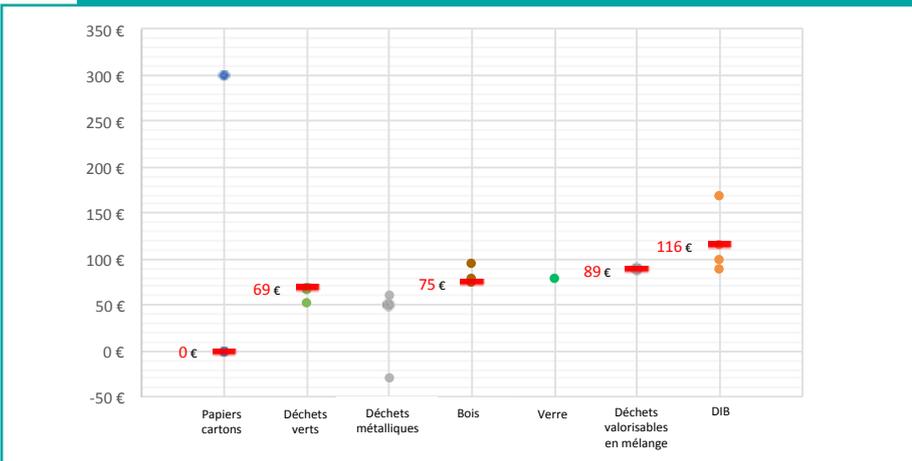


Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

Traitement

45

Coûts de traitement déclarés par les entreprises (ronds) et par les prestataires de traitement (barres rouges)



Source : enquête effectuée sur 51 entreprises, 2016

Le coût mensuel médian de location d'une benne est de 170 € tandis que le coût d'enlèvement est, en médiane, de 150 €.

Le coût de traitement est très variable d'une entreprise à l'autre et d'un flux à l'autre. Certains flux tels que les déchets métalliques peuvent même avoir une valeur marchande (30 € la tonne).

6.2.3 - Zoom sur la double-insularité

Les îles du Sud ont fait l'objet d'un point spécifique. Ce sont des communes touristiques, dans lesquelles la production de déchets peut fortement augmenter lors des périodes d'affluence. En outre, le contexte de double insularité génère également des surcoûts plus spécifiques, tels que :

- L'usure prématurée du matériel;
- Des frais de transport supplémentaires depuis la Guadeloupe pour l'acquisition d'équipements (bacs, bornes d'apport volontaire, Bennes à Ordures Ménagères, etc.) ;
- Des frais de maintenance majorés ;

■ Des gisements faibles rendant les économies d'échelle difficiles.

Aux Saintes, les déchets d'activités économiques sont intégralement gérés parmi les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés). Globalement, il est à noter que le surcoût total pour le transport des déchets depuis les Saintes jusqu'à la Guadeloupe dite continentale atteint 430 000 euros en 2016, soit près de 162 euros par habitant. Jusqu'au mois de septembre 2017, Terre de Haut était équipée d'un broyeur à verre. Ainsi, 100% du verre collecté séparément sur place était valorisé dans les travaux de BTP.

A Marie-Galante, quelques entreprises ont recours à un prestataire privé pour la collecte de leurs déchets, indépendamment des services de collecte de la CCMG. Ces déchets sont acheminés jusqu'au quai de transfert, à partir duquel les déchets sont gérés par les services publics. Le quai de transfert est régulièrement saturé, en raison de coûts de transports importants qui ne permettent pas des rotations suffisamment régulières.

La Désirade n'a pas été spécifiquement étudiée car n'abritant pas de structure de plus de 10 salariés.

Calcin

Verre broyé et nettoyé utilisé par les verreries en remplacement de la matière première minérale vierge (silice).

Collecte séparée ou sélective

La collecte séparée désigne une collecte dans laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique.

(article R. 541-49-1 du Code de l'environnement).

Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets.

(article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces conteneurs sont accessibles à l'ensemble de la population.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des conteneurs spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces conteneurs sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Coûts aidés

Correspond à la globalité des charges déduction faites de toutes les recettes touchées par la collecte (aides, soutiens et vente de produits industriels).

Déchèterie

La déchèterie permet aux particuliers, et éventuellement aux artisans, d'apporter leurs déchets encombrants ou autres, comme les déchets dangereux, en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

Déchets banalisés

Ils sont issus de la désinfection des DASRI dans le but de réduire leur contamination microbiologique. Le déchet banalisé peut ensuite rejoindre le circuit traditionnel des déchets ménagers et assimilés en centre de stockage.

Déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières *(article L 2224-14 du Code général des collectivités territoriales)*. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets dangereux

Ce sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement *(article R. 541-8 du Code de l'environnement)*.

Délégation de service public (DSP)

La délégation de service public (DSP) consiste à conférer la gestion d'un service public à une entreprise rémunérée en tout ou partie par l'utilisateur, sous le contrôle de la collectivité.

Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou énergie. *(article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)*.

Matière première secondaire

C'est un matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première (exemple : poudrette de pneus).

PCI ou pouvoir calorifique inférieur

C'est la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'un kilogramme de combustible dans des conditions standardisées.

Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.

(article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

(article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Refus de tri

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux avant traitement car non recyclable ou qui est récupérée après un traitement inadapté.

Régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. L'élimination des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

(article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Administratif et réglementaire

ADEME :

Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DEAL :

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

EPCI :

Établissement Public de Coopération
Intercommunale

PDEDMA :

Plan Départemental d'Élimination
des Déchets Ménagers et Assimilés

PPGDND :

Plan de Prévention et de Gestion
des Déchets Non Dangereux

PREGEDD :

Plan Régional d'Élimination
et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDD :

Plan Prévention et de Gestion
des Déchets Dangereux

REP :

Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE :

Système d'Information et d'Observation
de l'Environnement

TEOM :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Entreprises

AER :

Antilles Environnement Recyclage

SGB :

Société Guadeloupéenne de Béton

SNR :

Société Nouvelle de Récupération

Gestion des déchets

BAV :

Borne d'apport volontaire

ISD :

Installation de Stockage des Déchets

ISDND :

Installation de Stockage
des Déchets Non Dangereux

DCT :

Déchèterie

ISDD :

Installation de Stockage
des Déchets Dangereux

PAP :

Porte-à-porte

ICPE :

Installation Classée pour la Protection
de l'Environnement

ISDI :

Installation de Stockage des Déchets Inertes

UIOM :

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Typologie des déchets

BTP :

Bâtiments et Travaux Publics

DEEE ou D3E :

Déchets d'Équipements Électriques
et Électroniques

EVPP :

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

DA :

Déchets Assimilés

DI :

Déchets Inertes

FPAU :

Films Plastiques Agricoles Usagés

DAE :

Déchets des Activités Économiques

DIB :

Déchets Industriels Banals

HU :

Huiles Usagées

DASRI :

Déchets des Activités de Soins
à Risques Infectieux

DM :

Déchets Ménagers

MNU :

Médicaments Non Utilisés

DASRI-PAT :

Déchets des Activités de Soins à
Risques Infectieux des Patients
en Auto-Traitement

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés

OMR :

Ordures Ménagères Résiduelles

DD :

Déchets Dangereux

DND :

Déchets non Dangereux

PEHD :

Polyéthylène Haute Densité

DDS :

Déchets Diffus Spécifiques

DO :

Déchets Organiques

PPNU :

Produits Phytosanitaires Non Utilisés

DV :

Déchets Verts

RSHV :

Recyclables Secs Hors Verre

EVPPF :

Emballages Vides de Produits Fertilisants

Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

La question des déchets dans l'archipel guadeloupéen est un enjeu environnemental de premier ordre. En effet, la préservation de milieux naturels exceptionnels à l'échelle mondiale, la protection des populations contre les épidémies (dengue, chikungunya), la volonté de faire de nos déchets des ressources, sont à l'origine de politiques récentes et structurées de gestion optimisée des déchets. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en oeuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation. C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la Région Guadeloupe, le Département de la Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire des déchets de la Guadeloupe.

L'observatoire des déchets est un outil d'observation et d'information sur la gestion des déchets en Guadeloupe qui traduit la volonté de la région, du département, de la Direction de l'Environnement et

l'Aménagement et du Logement (DEAL) ainsi que de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de se munir d'un instrument spécifique d'appui aux politiques publiques de la gestion des déchets et également d'aide à l'évaluation de ces actions. L'observatoire des déchets de la Guadeloupe est composé :

- d'un **secrétariat**, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un **groupe de travail**, composé des 4 fondateurs que sont la Région, le Département, la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), ainsi que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Activités de l'observatoire

► Collecte de données et diffusion

L'observatoire a pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur la gestion des déchets dans notre archipel. Pour ce faire, l'observatoire édite les « chiffres clés des déchets en Guadeloupe ».

► Études prospectives

L'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

► Formation des collectivités et entreprises

L'observatoire organise régulièrement des sessions de formation ou d'information favorisant la montée en compétence des acteurs du territoire.

Partenaires

■ Partenaires publics

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, Conseil départemental, INSEE, SYVADE.

Communes :

Abymes, Anse Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Deshaies, Pointe-Noire, Sainte-Rose, Lamentin, Saint-Claude, Baillif, Gourbeyre, Basse-Terre Grand-Bourg, Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante.

Intercommunalités :

Communauté de communes de Marie-Galante, communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre ; communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, Cap Excellence, SYVADE.

■ Partenaires privés

AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

Éco-organismes :

Citéo, Corepile, Recylum, DASTRI, Cyclamed, TDA.

Merci aux fournisseurs de données de l'observatoire qui ont permis la réalisation de ce bilan.

Retrouver les données détaillées de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe sur notre site internet : www.dechets-guadeloupe.fr et sur www.sinoe.org



SINOE[®] est un outil d'analyse en ligne principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leurs politiques de gestion des déchets ménagers et à améliorer leurs services, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (immeuble Café Center, rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahault).

Rédaction : Ludovic DAUBIN, Christelle CLAMAN (ADEME), AJBD et ADEKWA pour la partie coûts des déchets du service public avec l'appui du comité de pilotage de l'observatoire (Conseil Régional, Conseil Départementale, ADEME, DEAL).

Réalisation cartes : Ludovic DAUBIN.

Crédit photo : ADEME

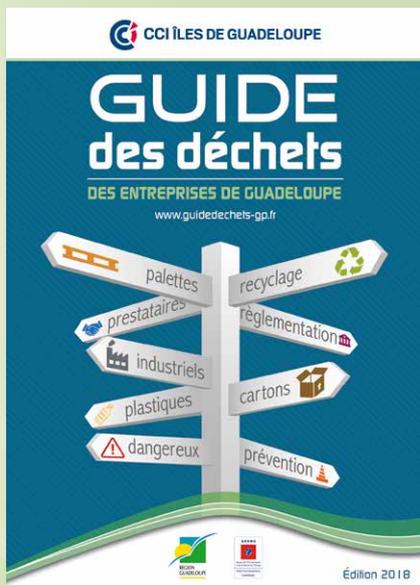
Retrouvez toutes les informations utiles !



Les travaux de l'observatoire sont également disponibles en condensé sous la forme d'une affiche 50x70cm ainsi que d'un dépliant, pour mettre en lumière les quelques chiffres principaux de la gestion des déchets en Guadeloupe.

Vous pouvez retrouver tout le détail de la publication ainsi que des compte-rendus d'ateliers techniques et des lettres d'information sur l'activité de l'observatoire des déchets sur le site de l'observatoire :

www.dechets-guadeloupe.fr



Pour toutes les questions liées à la gestion des déchets des professionnels, consultez le guide CCI, disponible gratuitement en version papier ainsi que sur le site internet <http://www.guidedechets-gp.fr>

